



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 7 JUILLET 2023 À 09 H 00



PROCÈS-VERBAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLÉTONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLÉTONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PRÉSIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH,
Jacqueline CORNELISSEN, Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST,
Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES,
Émilie BOUCHETEIL, Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA,
Philippe LESCURE, Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC,
Francis COMBY, Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET,
Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Franck PAULHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

Sébastien GODEFROY

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

Vincent SEROZ

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-trois et le sept juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Madame Marilou PADILLA-RATELADE	à	Monsieur Christophe ARFEUILLERE
Madame Pascale BOISSIERAS	à	Monsieur Christian BOUZON
Monsieur Laurent DARTHOU	à	Madame Frédérique MEUNIER
Monsieur Anthony MONTEIL	à	Madame Stéphanie VALLÉE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 7 JUILLET 2023

Table des matières

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions

10 à 18

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

- | | | |
|-----|--|----------|
| 301 | Tourisme – Projet Ambition Tourisme 2023-2028 et convention de partenariat 2023 avec Corrèze Tourisme | 19 à 21 |
| 302 | Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) pour la période 2023-2027 | 22 et 23 |
| 303 | Syndicat Mixte pour la création et la gestion de dispositifs de vidéoprotection – Approbation des statuts | 24 et 25 |

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

- | | | |
|-----|---|----------|
| 201 | Délibération de principe relative au lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des centres de vacances du Département sis à Chamonix et à Saint-Pierre d'Oléron | 26 et 27 |
|-----|---|----------|
-

COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101	Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de prestations liées à la production d'énergies renouvelables dans le cadre du programme Corrèze Bouclier Énergétique	28 et 29
102	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 30 avril 2023	30
103	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental	31
104	Communication du rapport d'activité 2022	32
105	Modification des limites d'arrondissements – Rattachement de la commune de Bugeat à l'arrondissement de Tulle	33
	Présentation du rapport d'activité des services de l'Etat par Monsieur le Préfet de la CORRÈZE	34 à 46

M. LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Je propose de désigner Christophe ARFEUILLERE en tant que Vice-Président, et Sandrine MAURIN comme secrétaire de séance, car elle fait cela très bien. Si vous en êtes tous d'accord, je lui passe la parole pour effectuer l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *
*

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer valablement.

Notre séance de ce mois de juillet sera traditionnellement marquée par le rapport des services de l'Etat. Nous accueillerons donc en fin de séance Monsieur le Préfet et l'ensemble des services de l'Etat, qui nous présenteront le bilan d'activité de l'année 2022.

De la même façon, la séance de juillet constitue pour nous l'occasion de présenter le rapport des services du Conseil Départemental. Nous vous épargnerons, comme l'an dernier, la reproduction sous format papier pour, comme l'a dit Bernard COMBES, « préserver nos forêts ». Le rapport est donc à disposition sur vos tablettes, ainsi que sur le site internet, mais pourra être imprimé sur simple demande. Cette séance nous donnera également la possibilité de témoigner toute notre gratitude et notre confiance à l'égard des services qui accomplissent un travail très important, mais également de mesurer le rôle indispensable qui est le leur, un rôle incontournable pour permettre une présence au plus près du terrain, dans les domaines difficiles de la cohésion sociale et territoriale. Nous saisissons l'occasion pour rappeler que le respect ne constitue pas une option. Il est dû à tous et en toutes circonstances. Il est important de faire comprendre à l'ensemble de nos concitoyens que l'exercice d'une mission de service public mérite le même respect que celui porté à un uniforme ou à un élu (même si tout semble « foutre le camp » en la matière actuellement). Nous ne devons surtout pas banaliser la violence, de plus en plus prégnante dans l'action quotidienne des agents comme des élus. Le terrible drame du 8 juin doit nous conduire à une réflexion collective afin d'apporter des solutions. Nous réitérons toute notre solidarité à Miléna, qui va mieux et fait face aux difficultés. Nous témoignons également toute notre solidarité aux collègues, qui n'ont pas encore tous repris leur fonction, le choc ayant été très violent. Le respect doit être accordé aux travailleurs sociaux, qui se trouvent en première ligne, mais également à l'ensemble des agents, qu'ils travaillent dans les collèges ou sur les routes, dans les services d'accueil ou administratifs.

Au-delà de notre questionnement, des groupes de travail dédiés et des évolutions que nous apporterons en lien avec les organisations syndicales et les personnels pour améliorer la prévention ou limiter les risques, nous devons également travailler avec l'ensemble de nos partenaires. Pourquoi ? Parce que nous sommes devenus les derniers remparts, un peu comme les secrétaires de mairie, les médecins ou les pompiers qui se font caillasser. Nos concitoyens se retrouvent face à des services d'accueil fermés, reçoivent les informations et mauvaises nouvelles par mail, ce qui nourrit leur désespoir et les pousse à se tourner vers les derniers lieux d'écoute et de bienveillance. Nous devons donc travailler la question, car nous ne pouvons pas rester les derniers remparts. Le Gouvernement l'a compris, assez tard, avec la mise en place des maisons France Services, ou l'extension de la capacité à fournir des pièces d'identité pour un certain nombre de communes. Il est important de repositionner les services publics dans la cité.

Mais nous ne constituons pas seulement le dernier rempart. Nous souffrons aussi d'une perte d'influence, notamment au sein de la sphère familiale. Le Département le paie cash au quotidien, au travers de l'aide sociale à l'enfance qui connaît une accélération sans précédent. Après une période post-Covid un peu plus « calme » en termes d'effectifs ou de prise en charge, les informations préoccupantes sont en augmentation de 30 %, les mesures de placements judiciaires en hausse de 20 %, car la justice ne parvient plus à réaliser les placements et se tourne vers le Département, y compris pour des individus en situation pénale. En outre, nous devons faire face à une montée de l'intolérance de la part d'un certain nombre de bailleurs qui n'acceptent plus les demandes de location ou de mise à l'abri du Département. Les levées de boucliers en la matière sont parfois surréalistes. Dans le même temps, en plus des enfants corréziens en difficulté, nous devons gérer la recrudescence des mineurs non accompagnés, que je ne pense pas reliée à des flux conjoncturels. Le réchauffement climatique et l'accumulation des conflits de par le monde rendent les

pays où il fait bon vivre très attractifs. Nous sommes considérés comme une terre d'accueil, que nous le voulions ou pas, au-delà des débats politiques à l'emporte-pièce sans solution et sans efficacité réelle. Nous allons devoir nous organiser et résoudre un paradoxe : en 2022, nous avons adopté notre Schéma Départemental de l'Enfance, mais l'embolie s'accélère et la réponse que nous devons apporter aux problématiques est freinée par des éléments nouveaux et soudains.

A ceux qui résument la situation en arguant que le Département ne met pas en œuvre les moyens suffisants, je réponds qu'il faut être précis. S'il s'agit de moyens financiers, alors l'argument est faux : nous sommes passés de 16,1 M€ dédiés à la protection de l'enfance en 2015, à 25,4 M€ en 2023. En revanche, les moyens humains et les moyens de placements sont effectivement devenus insuffisants. Aujourd'hui, nous évitons de lancer des files actives de recrutement trop importantes pour ne pas apeurer. 10 postes d'assistance sociale en annonces permanentes n'ont rien d'attractif. Nous avons effectué une embauche la semaine dernière, mais il nous en faut dix de plus. Nous devons aussi trouver les professionnels et, pour ce faire, nous devons faire preuve de beaucoup de discernement pour jauger l'attractivité de nos métiers et les discours ambiants.

Bien que tous les départements soient plongés dans la même situation, La Corrèze et quelques autres départements ruraux font office d'exceptions dans la période de violence sans précédent que nous venons de traverser. Nous devons nous interroger sur notre modèle rural et ses valeurs, sur le respect de l'uniforme, des élus, des enseignants. Nous rencontrons un gros problème d'éducation, qui prend racine dans une famille qui a évolué, qui n'est plus celle du XIX^{ème} siècle. Sans être passésistes, nous devons être capables de réaffirmer collectivement les valeurs qui sont les nôtres et qui consolident la sphère. Même si cela m'a valu de grandes volées de bois vert sur les réseaux sociaux, en provenance des plus extrémistes, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire de Brive, nos partenaires et moi-même avons décidé de signer, en pleine tempête émeutière, le plan de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et des quartiers prioritaires de la ville comme celui de Tujac. Je signale d'ailleurs que le plan précédent qui concernait Rivet et les Chapélias a porté ses fruits. Nous avons choisi de favoriser l'extension urbaine et la mise en place d'associations qui tiennent le tissu social.

Nous devons faire preuve de volontarisme politique en affirmant que l'action publique (dans son acception au sens large de don à la collectivité) a du sens, de la force et une utilité. Au sein de cette Assemblée, nous devons œuvrer collectivement pour redonner du sens, au-delà de nos différences et de nos capacités d'appréciation, dépassement auquel je suis très sensible. Nous devons rappeler que les droits s'accompagnent de devoirs, renforcer le volet de la sécurité autour de la question de l'autorité (celle des parents, des enseignants, des uniformes, des agents publics, etc.), développer l'emploi et les services publics. La seule gestion comptable en la matière peut nous coûter chère aujourd'hui.

Pourquoi sommes-nous devenus les derniers remparts ? Parce que nous n'avons pas le choix et nous le resterons durablement. Lorsque l'hôpital ferme des lits, l'état de santé des concitoyens se dégrade, ce qui génère de nouvelles difficultés, que nous payons au sein de nos CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) et au travers de l'action communale. Si l'on veut « faire moins de social », alors il faut traiter les maux en amont en restaurant du service public. C'est pourquoi nous travaillons modestement à la défense de nos propres services, avec le déploiement de la fibre, la création d'un laboratoire, la protection du bien commun de l'eau et de l'énergie. Concernant Corrèze Autonomie, les évolutions impliquent d'effectuer des ajustements, d'opter pour l'anticipation et la proactivité.

Afin de conforter la Maison de l'Autonomie, il est nécessaire de réinternaliser les 2 missions déléguées du Conseil Départemental que sont l'accueil et la coordination, ainsi que Corrèze Téléassistance, ce qui nous permettra de disposer d'un Centre d'Hypervision, bénéficiant d'une vue globale de tous les sujets de l'autonomie et de la possibilité d'apporter des services aux autres collectivités. Par exemple, Christophe PETIT vous présentera la concrétisation de notre décision prise le 8 juillet 2022 quant à la mutualisation du dispositif de supervision, permettant à toutes les communes intéressées de bénéficier de systèmes de vidéoprotection. Le Centre de Supervision permettra également de mener une réflexion sur les régies de l'eau, de l'éclairage public, etc., et d'aborder la question de la donnée, de plus en plus privatisée. Le domaine public doit apporter sa contribution pour faire en sorte que les données autour des personnes âgées ne tombent pas dans le domaine privé, mais soient portées par des institutions publiques dont l'autonomie constitue une compétence directe. Nous devons nous interroger sur les conséquences des propositions commerciales de Verisure ou de Google. Nous essayons d'aborder ce chantier, de manière très modeste, je le reconnais.

Quant au développement de l'emploi, l'un des fleurons de l'économie du Département consiste dans le tourisme. Agnès AUDEGUIL, notre bras armé de la politique touristique, Présidente de notre Agence Corrèze Tourisme, présentera le plan Ambition Tourisme 2023/2028, visant à renforcer encore l'impact économique du secteur, qui représente déjà 7 millions de nuitées, 330 M€ de consommation locale et plus de 4 300 emplois directs. Nous devons à la fois mobiliser les investisseurs et les investissements, avec la requalification de lits et l'ajout de nouveaux investisseurs pour compléter l'offre. Un gros travail doit également être réalisé sur l'optimisation des retombées économiques en incitant les touristes à consommer davantage et augmenter leur panier moyen de 1.5 %. Le tourisme durable s'inscrit complètement dans le programme Corrèze Transition Ecologique et la transformation de l'offre. Enfin, Corrèze Tourisme est désormais reconnu comme un pôle de compétences, que nous pouvons encore renforcer pour répondre au mieux aux besoins et établir une collaboration entre tous les territoires.

Tous ces rapports émailleront notre séance et compléteront l'offre politique « Vie de la cité, bien vivre ensemble en Corrèze ». Nous avons la chance de vivre dans un beau département, et devons être lucides sur ce qui se passe autour. Nous devons être capables de faire comprendre à nos grands penseurs et à toute la technostructure que le milieu rural est un exemple à suivre pour endiguer la crise des banlieues et des métropoles. Cela peut impliquer de revoir la loi climat et résilience, qui nous contraint sur plusieurs points, de changer le paradigme des logiciels qui nous dirigent. Même si l'équilibre reste fragile, nous avons la chance de vivre dans un beau pays, la France, dans un beau territoire, la Corrèze. Ici, ce qui nous rassemble est infiniment plus grand que ce qui nous divise. Nous sommes capables de faire front tous ensemble, élus et équipes, face aux difficultés. Nous aurons l'occasion de le redire au Préfet, qui essaie, lui aussi, d'apporter sa contribution avec les contraintes qui sont les siennes. Nous souhaitons, sans compromission mais avec lucidité, dresser les bonnes synthèses et prendre les bonnes décisions.

Je vous remercie.

M. COMBES — Bonjour à toutes et tous, chers collègues, et bonjour à l'équipe administrative et à tous les agents du Département.

La séance d'aujourd'hui est effectivement un peu particulière, dans la mesure où elle ouvre un nouveau cycle trimestriel. Mais nous avons pu constater que les rapports de fond étaient peu nombreux, en tout cas du point de vue de la minorité. Nous interviendrons donc sur le tourisme, à propos du projet stratégique que vous défendez pour la période 2023-2028, pour lequel nous ne disposons pas de tous les éléments nécessaires à l'analyse. Nous estimons que certains rapports manquent d'éléments concrets, comme c'est le cas également pour la DSP (Délégation de Service Public) de La Martière à Saint-Pierre d'Oléron, qui constitue un sujet important. Nous souhaitons également surveiller, dans le bon sens du terme, la création du Syndicat Mixte Ouvert (SMO), pour lequel vous avancez des intentions et principes, mais pas toujours les éléments suffisants à une appréciation. Le projet stratégique du tourisme aurait pu constituer une action forte, mais nous trouvons qu'il manque d'ambition. Nous pourrions bien sûr en discuter.

Comme vous l'avez rappelé, le plus important à nos yeux et aux vôtres consiste dans les événements survenus sur le parking de la MSD de Brive (Maison de Solidarité Départementale). Personne ne souhaite les éluder. N'étant pas un adepte de la récupération politique, et n'aimant pas faire aux autres ce que je ne voudrais pas qu'on me fasse, je souhaite pour ma part incarner le valet du compromis positif, c'est-à-dire travailler collectivement à des solutions sur ce secteur extrêmement difficile. Personne ne détient « les clés du camion », mais nous disposons d'un certain nombre d'outils pour le faire avancer. A l'évidence, nous devons travailler le sujet sérieusement (et je ne dis pas que ce n'est pas déjà le cas). Nous avons repéré des dispositifs nécessaires à la sécurité des agents dans les MSD, mais je pense que la situation de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) est suffisamment grave pour pousser l'analyse de fond en comble.

De par mon expérience en gestion directe acquise avec Gérard BONNET ou François HOLLANDE, j'ai identifié les difficultés de ce secteur de longue date et constate qu'elles perdurent, du fait d'un mille-feuille hiérarchique établi dans les structures, qui ne répond pas, à mon sens, aux urgences d'aujourd'hui. Jusqu'ici, il était possible de fonctionner ainsi. Désormais, compte tenu des problèmes familiaux rencontrés et des situations de détresse sociale auxquelles nous sommes confrontés, je pense sincèrement que le dispositif ne fonctionne plus, embourbé dans les méandres d'une stratification hiérarchique qui bloque tout le monde. Prendre des initiatives est une bonne chose, mais elles doivent être reconnues et ne doivent pas faire peser de risque sur les personnes qui les prennent. Il faut instaurer souplesse, mobilité et stratégie interne dans la structure.

Les cadres de l'ASE ont lancé un cri d'alerte concernant les dispositifs, parce qu'ils sont exsangues et que les réponses ne sont logiquement pas à la hauteur, puisque nous ne disposons pas des moyens matériels et humains suffisants, à commencer par un nombre de places adéquat dans les maisons d'enfants à caractère social et dans les familles. Cela implique de recruter davantage d'assistants familiaux, comme vous avez essayé de le faire, mais ce métier est extrêmement difficile. Si une assistante familiale est absente quinze jours pour raison de santé, où place-t-on les enfants à sa charge ? Il ne faut pas nier la réalité : nous ne disposons pas d'ASFAM (assistantes familiales) de remplacement. Nous plaçons donc un enfant déjà perturbé par des désordres internes dans une famille qui peine à tenir son équilibre. N'importe quelle famille peut exploser dans pareilles conditions. Comme le sujet est très compliqué, tout le monde se retranche derrière des idées simples, mais qui ne sont pas prolongées de solutions parce que nous ne les trouvons pas.

Le groupe minoritaire Corrèze à gauche et moi-même souhaitons donc vous proposer la mise en place d'un audit interne et externe de la structure, confié à un organisme habitué à traiter ce type de question. Nous pourrions ainsi analyser ensemble ses préconisations. Peut-être s'agira-t-il d'un plan de recrutement massif, recourant par exemple à l'alternance. Peut-être faut-il mobiliser l'énergie de personnes attirées par ces métiers en offrant de les former. Les agents doivent aujourd'hui faire face à un nombre de mesures de placements pouvant aller de 28 à 38, tandis qu'elles s'arrêtent à 25 dans le milieu associatif. Lorsqu'un dossier est présenté au tribunal par un agent de remplacement, pour cause de maladie ou empêchement, cela contraint ce dernier à présenter une situation qu'il ne maîtrise pas. La juge ne manque pas d'émettre des critiques, en rendant le Président du Département personnellement responsable, ce qui est tellement ridicule que cela ne vaut même pas la peine d'en parler. C'est pourquoi nous réclamons un audit qui nous permettra, à tous, de travailler dans la transparence et de trouver collectivement des solutions. Tout comme vous, nous tenons à régler ces questions.

Comme vous l'avez souligné, certaines familles se trouvent dans des situations de détresse profonde. Il est vrai que nous ne vivons pas en banlieue, mais certains enfants corréziens arrivent tout de même à l'école le ventre vide et lorsque le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ouvre certains réfrigérateurs, il y trouve plutôt des bières que du lait. Je ne dis pas que toutes les familles sont concernées, mais elles sont suffisamment nombreuses pour en déduire que la société se craquelle. Il est aisé de répéter que les parents doivent s'occuper de leurs enfants, mais lorsqu'une mère les élève seule, elle ne peut que laver les polos Lacoste qu'ils auront volés dans les magasins. Tout le monde le sait, inutile de nous raconter des histoires. Le tapage effectué par Madame LE PEN lui sert surtout à avancer vers 2027 et je ne suis pas sûr que les propositions émises par vos amis soient les bonnes. En politique, il ne faut pas ressembler à la copie, mais chercher des solutions ensemble.

Je tenais à vous faire part de ces propos de façon sereine, mais avec gravité, car la situation est inquiétante. Certains départements ont lancé des mesures d'ampleur qui méritent d'être analysées et dont nous pourrions peut-être tirer des solutions. Je sais que tous les élus, dans leur ensemble, sont attachés à trouver des solutions.

Concernant le projet de refonte de l'autonomie, si j'avais été à votre place, je l'aurais également conduit. Je relève ici une belle idée de gauche, qui me sied donc parfaitement. Je serai sans doute hué sur les réseaux sociaux, qui m'accuseront de vous « servir la soupe ». Mais ce n'est pas le cas, vous la mangez tout seul. La vérité est que le sujet est intéressant. La partie initiale de ce projet a été conduite, en termes de consensus, de rencontres et d'analyse partagée, de façon exemplaire. Il faut dire la vérité : le processus a été transparent et collégial. Cependant, nous estimons que le projet n'est pas tout à fait prêt et que l'échéance de janvier 2024 semble compliquée à tenir. Peut-être faut-il s'accorder un peu de temps supplémentaire. Les personnels des ICA (Instances de Coordination de l'Autonomie) ont encore du travail à accomplir et toutes les structures n'œuvrent pas de façon équivalente. Il ne faut pas inquiéter les personnes en situation d'aide à l'autonomie mais, si nous ne trouvons pas de solutions de proximité, nous peinerons à répondre à leurs besoins. Une plateforme téléphonique ne suffira pas à traiter l'intégralité des sujets, la présence humaine est indispensable au plus près des cantons.

Nous travaillerons ensemble pour améliorer les situations auxquelles nous sommes confrontés.

Je vous remercie.

M. AREFEUILLERE — Bonjour à toutes et à tous, c'est dans un contexte de tension sociale exacerbée que s'ouvre aujourd'hui notre séance. Dégradations de bâtiments publics, actes de vandalisme, pillages, échauffourées contre nos forces de l'ordre (déjà très éprouvées par la gestion des crises successives), attaques contre les élus engagés au quotidien pour défendre la cohésion et les valeurs de la République, agressions d'agents publics : autant de visages de la violence qui gangrène notre société.

Bien sûr, comme l'a rappelé le Président, la situation de la Corrèze n'est pas comparable à celle des grands centres urbains. Pour autant, la violence n'en est pas absente et ne doit surtout pas être banalisée. Ainsi, le 8 juin dernier, c'est une travailleuse sociale qui a subi une violente agression à la Maison de la Solidarité Départementale de Brive-Centre. Dès le lendemain, nous étions tous réunis ici, avec les agents, pour lui témoigner un soutien sincère, que nous renouvelons aujourd'hui.

Face à la multiplication préoccupante des incivilités et des agressions commises à l'égard des agents publics, il appartient à l'ensemble des décideurs publics de rappeler un principe simple : celui de la tolérance zéro. Pour joindre l'acte à la parole, nous devons désormais engager, au plan local comme national, un combat collectif autour de 3 priorités : la prévention des actes de violence, la protection des agents publics et la sanction des auteurs. Il en va de l'intérêt de tous, usagers comme agents publics.

Le Département compte 1 300 agents, 1 300 femmes et hommes à l'écoute et au service des Corrèziens, à tous les âges de la vie et dans de nombreux domaines, au cœur de leur quotidien, comme le rappelle le rapport d'activité que je vous présenterai tout à l'heure. Autant de compétences et de métiers réunis au sein de notre collectivité par un même sens de l'engagement. C'est parce qu'ils ont fait le choix de servir l'intérêt général que ces agents méritent le respect et la reconnaissance de chacun d'entre nous. A leurs côtés, et grâce à leur travail, nous continuerons de mettre en œuvre nos engagements avec lucidité et responsabilité, pour un Département protecteur et solidaire de tous les Corrèziens, un Département accélérateur de la transition énergétique, un Département engagé dans l'attractivité et la promotion du territoire. Dans le contexte actuel, et pour préparer l'avenir, notre Département doit plus que jamais être protecteur des Corrèziens, en sachant anticiper et innover.

Le climat actuel de tension sociale nous conforte dans l'idée que la protection des biens et des personnes doit rester l'une de nos priorités. Il s'agit d'ailleurs d'une préoccupation majeure pour les communes, qui sollicitent l'accompagnement du Département sur le sujet. Pour nous, il s'agit aussi d'un défi, que nous relèverons à travers la création du Centre Départemental de Supervision, qui contribuera entre autres à améliorer la gestion et la surveillance de notre patrimoine. Il s'agira également de mutualiser les dispositifs de vidéoprotection du Département, des communes, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dans le cadre d'un Syndicat Mixte Ouvert dont les statuts vous seront soumis tout à l'heure. Plus d'une centaine de collectivités ont déjà manifesté leur intérêt pour cette mutualisation, afin de bénéficier d'un outil efficace de prévention et de lutte contre l'insécurité, et d'aide à la gestion de l'espace des équipements publics.

Outre le volet sécurité abordé aujourd'hui, le Centre de Supervision servira avant tout à nos activités liées à l'autonomie, notamment pour coordonner les interventions dans le cadre du futur service public Corrèze Autonomie. Avec près de 1 Corrèzien sur 2, âgé aujourd'hui de plus de 60 ans, nous devons être prêts à relever le défi démographique qui nous attend, avec des besoins d'accompagnement de plus en plus nombreux. Sans attendre, notre majorité a choisi d'agir et de préparer l'avenir en proposant une vision claire et responsable incarnée par Corrèze Autonomie. Dépassant largement le débat historique sur le maintien ou la disparition des Instances de Coordination de l'Autonomie, l'objectif de ce grand service public est d'agréger les expertises des acteurs locaux de l'autonomie.

Ainsi, Corrèze Autonomie s'appuiera sur les services du Département que sont Corrèze Téléassistance et les ICA, dont la proximité et l'engagement des personnels constituent de précieux atouts. L'ADN de Corrèze Autonomie résulte de l'addition de compétences complémentaires, pour garantir à nos aînés un égal accès à un panel de services efficaces de proximité et adaptés à leurs situations individuelles. Telle est la solidarité que nous leur devons, pour bien vieillir et en bonne santé en Corrèze. Sur ce sujet, nous restons fidèles à notre ligne : l'anticipation, pour devancer la mise en place d'un service public national de l'autonomie qui ne tiendra pas compte de nos spécificités locales.

En effet, face aux injonctions d'un Gouvernement qui, comme à son habitude, voudrait nous imposer sa vision d'uniformisation, éloignée des réalités des territoires, il nous appartient, plus que jamais, de nous montrer proactifs en avançant l'harmonisation à marche forcée des politiques voulues par l'exécutif. Cela vaut pour l'autonomie, mais également, comme vous l'aurez relevé dans l'actualité récente, pour la sécurité routière. Après un pas en arrière de la part du Gouvernement qui, en 2018, avait décidé d'abaisser la vitesse à 80 km/h sur nos routes, puis un demi-pas en avant autorisant le rétablissement des 90 km/h, voici que les associations nationales contestent, par dogmatisme, le bien-fondé des décisions que nous avons votées à l'unanimité ici même. Déniant tout notre travail sur la prévention et la sécurité routière, réalisé en partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités et les acteurs locaux de la prévention routière, ces associations sont allées jusqu'à saisir la justice, qui a annulé nos arrêtés pour un motif de pure forme avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Cependant, sur le fond, rien ne change : il est toujours possible de rouler à 90 km/h sur les routes départementales de la Corrèze. Heureusement que le ridicule ne tue pas. On imagine bien l'embarras des juges pour se prononcer sur le sujet à la lecture de ces mots tirés de la décision du Tribunal Administratif : « *Afin de permettre au Président du Conseil Départemental d'édicter de nouveaux arrêtés, et de ne pas pénaliser les usagers de la route, il y a lieu de différer au 1^{er} janvier 2024 l'annulation des arrêtés* ». En d'autres termes, non seulement les juges confirment le bien-fondé de notre décision, mais nous fournissent en plus le mode d'emploi pour l'entériner juridiquement. A l'heure où la justice est déjà débordée et a tant à faire dans notre pays, on voudrait emboliser les tribunaux que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Cette succession d'ordres et de contre-ordres nuit à l'efficacité et à la clarté de l'action publique. Malgré ces obstacles et ces freins, nous restons, pour notre part, déterminés à agir et relever tous les défis pour le bien-être des Corrèziens et à l'avenir de la Corrèze.

Parmi ces nombreux défis, celui de la transition énergétique demeure l'une de nos priorités. Garant des solidarités, le Département est aussi un acteur et un accélérateur de la transition énergétique, que nous voulons conduire avec et pour l'ensemble des Corrèziens. Dans le contexte actuel d'inflation, où les dépenses liées au logement avoisinent les 40 % du budget des familles, nous réaffirmons un objectif clair : permettre à tous d'accéder à un logement digne en limitant les charges pesant sur les ménages, en particulier les plus fragiles. En ce sens, nous déployons notamment un grand plan de rénovation du parc social géré par notre Office, Corrèze Habitat. Bénéficiant de l'engagement financier du Département sans précédent (11,5 M€ sur 5 ans), ce grand plan vise à la rénovation de quelque 780 logements classés F et G, et à la construction de 1 000 logements sociaux supplémentaires d'ici 2031. Mardi soir, avec le Président COSTE, nous le présentions d'ailleurs aux maires des 128 communes comptant des logements sociaux. Cette réunion de travail a permis d'échanger sur notre stratégie : faire de Corrèze Habitat le bras armé de notre politique de logement, et plus globalement un opérateur d'aménagement du territoire qui travaillera plus en lien avec les maires, en vue d'une meilleure action de proximité. Par ailleurs, nous renforçons notre plan contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

Enfin, nous poursuivons le déploiement de notre programme Corrèze Bouclier Énergétique, avec des aides directes et concrètes pour que des Corrèziens voient baisser leur facture et puissent gagner en confort. A travers Corrèze Bouclier Énergétique, nous souhaitons également faire émerger un nouveau modèle territorial de circuit court de l'énergie. Notre objectif reste le même : faire en sorte que les Corrèziens aient accès à une électricité renouvelable, produite localement, à un tarif avantageux et stable dans le temps. Aujourd'hui, il vous sera proposé de franchir une étape importante dans ce processus, à travers la mise en place d'un groupement de commandes, qui permettra au Département, à ses partenaires, collectivités et entreprises, de bénéficier d'un accompagnement en termes d'études, d'ingénierie et de travaux, pour produire en Corrèze l'énergie des Corrèziens. En ces temps d'incertitude en matière d'énergie, reprendre en main notre destin énergétique constitue, nous en sommes convaincus, un formidable levier d'attractivité et un enjeu d'avenir pour notre territoire.

Pour préparer l'avenir, nous misons aussi sur les richesses, les atouts et les talents qui font la singularité et la fierté de notre belle Corrèze. Fort de son patrimoine varié et de ses paysages remarquables, notre Département possède un fort potentiel touristique. Pour mémoire, le tourisme en Corrèze représente quelque 330 M€ de dépenses, 7 millions de nuitées et 4 300 emplois non délocalisables. Autant d'éléments contribuant à la vitalité du tissu économique et au

développement de nouvelles infrastructures locales. Pour valoriser l'expérience Corrèze, incarner le tourisme durable et moderniser notre offre touristique, nous lançons le plan Ambition tourisme 2023-2028, fruit d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur, qui sera mis en œuvre par notre Agence Corrèze Tourisme. Face à une demande en évolution constante, nous voulons gommer la saisonnalité pour élargir les périodes économiques au-delà des seuls mois d'été, et proposer des offres adaptées et coconstruites avec de nouveaux partenaires. Nous aurons aussi à cœur de promouvoir un tourisme citoyen, avec des Corrèziens à la fois acteurs, consommateurs et ambassadeurs de la destination Corrèze. Complétant notre politique culturelle, notre démarche Origine Corrèze et le travail de la conciergerie Corrèze accueil, ce plan Ambition tourisme confirme l'action volontariste du Département pour promouvoir les atouts de la Corrèze et les talents des Corrèziens, dans le cadre d'une stratégie d'attractivité globale.

Alors que l'été est déjà bien entamé, je profite de cette intervention pour remercier toutes celles et tous ceux qui contribuent à animer la vie de notre territoire. Le Département fait bien sûr sa part, à travers les balades secrètes, les différents sites culturels de Séguier, Sarran, Neuvic et les Archives Départementales. Par ailleurs, le passage du Tour du Limousin et du Tour de France féminin concourra à l'image de la Corrèze comme une terre de sport. L'été, c'est aussi goûter à notre art de vivre, avec nos bistrot Origine Corrèze, où se marient nos produits de terroir et talents locaux. Culture, sport, gastronomie : autant d'ingrédients du bien vivre ensemble corrézien, pour lequel se mobilisent de nombreux acteurs associatifs, que je tiens à remercier pour leurs fidèles engagements.

En résumé, chers collègues, cette séance constitue une nouvelle occasion de confirmer nos engagements et notre méthode. Face aux défis de l'avenir, nous faisons le choix de concevoir et de développer, dans le dialogue et la concertation, des politiques innovantes et robustes pour améliorer la qualité de vie des Corrèziens et l'attractivité de la Corrèze.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Avant d'aborder les rapports, je souhaite à vous présenter nos 2 nouveaux Directeurs, fraîchement arrivés : Delphine VALLEZ-THIERRY, Directrice des Ressources Humaines, et Antoine IMBASCIATA, Directeur des Systèmes d'Information. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Pour revenir sur l'enfance en danger, nous partageons les mêmes constats. Il est vrai que le problème perdure. Cela était déjà le cas auparavant, mais nous n'avons jamais connu d'accélération aussi fulgurante, notamment après l'accalmie générée par la crise Covid. Par conséquent, nous sommes d'accord sur le fait que les solutions traditionnelles ne suffiront plus. Je pense que la problématique est plutôt d'ordre structurel, y compris pour nos petits Corrèziens, et au-delà de la question des mineurs non accompagnés et des flux migratoires. Il est clair que les difficultés iront grandissantes. Vous avez donc complètement raison : des changements plus profonds seront nécessaires, avec peut-être une transformation de l'offre, à l'instar de celle opérée pour l'autonomie. Les MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social) sont aptes à traiter les cas les plus difficiles, à l'aide d'un accompagnement éducatif soutenu. Mais les places sont prises par des enfants qui ne relèvent pas de ce niveau et qui sont placés là, par des départements, dont les métropoles présentent des tarifs de placement bien plus élevés que les nôtres. Cela provoque une embolie. Le véritable sujet est donc de récupérer notre juste place au sein de nos propres outils pour les cas les plus compliqués.

Par ailleurs, certaines actions du Schéma concernent le soin. L'État propose des solutions, mais complexes et à long terme (10 places à l'hôpital de Brive-la-Gaillarde, nécessitant le déplacement compliqué de Bel-Air). Nous avons trouvé une solution, avec un outil dont nous sommes tous administrateurs et créé par Jacques CHIRAC : le CHPE (Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande). Nous devons nous interroger sur le positionnement des 8 places, en fonction de ce que nous pourrions louer ou acheter.

Concernant les assistants familiaux, nous devons faire le maximum. En 2016, nous avons identifié le départ d'un tiers des effectifs dans les 5 ans. L'analyse a porté ses fruits car, sur les 115 départs, 105 ont été remplacés. Mais nous n'avons pas prévu que les besoins exploseraient. Il nous faudrait donc 50 effectifs de plus. En plus de voir les demandes grossir, nous sommes déjà limités en nombre de places. Ce n'est pas forcément un mal sur le plan économique, mais sur le plan moral et social, la situation est difficile à vivre. Nous nous retrouvons donc en flux tendu, puisque nous ne disposons pas de roues de secours. Il faut donc poursuivre la campagne de recrutement. L'an dernier, 22 assistantes familiales ont été agréées. Nous devons également développer les lieux de vie, mais il nous faut pour

cela trouver les vocations. Chaque fois que nous en trouvons un, nous le faisons. Le dernier lieu agréé se substituera à des assistants familiaux et ne sera donc pas d'un grand secours, mais il constitue tout de même une évolution. Nous réfléchissons également à des solutions d'habitat plus diffus, qui pourrait être localisé en milieu rural afin d'alimenter les écoles. En résumé, nous n'avons nullement l'intention de mégoter sur des moyens ou des postes.

Concernant l'audit, je pense que nous sommes à peu près tous d'accord sur le constat. Nous avons donc peut-être davantage besoin d'un professionnel qui sache assembler les solutions, une aide extérieure qui évite la reproduction et le copié-collé et qui proposerait plutôt un accompagnement dans le changement avec de nouvelles méthodes proposées aux équipes et aux encadrants. Je suis d'accord avec vous : la place de l'encadrement doit être questionnée et repositionnée. Enfin, la perle rare devra être capable d'analyser notre gestion partenariale, car nous ne devrions pas nous voir confier des mineurs jugés pénalement, sous prétexte que le juge ne trouve pas de place ailleurs. C'est ainsi que des moniteurs se retrouvent violents. Et je ne parle pas ici des Mineurs Non Accompagnés (MNA) et de l'immigration que certains considèrent comme la cause de tous les maux. Je vous parle de mineurs français depuis 3 générations et implantés localement. Nous devons analyser notre façon de travailler avec nos partenaires de la santé et de la justice. Notre état d'esprit n'est nullement de vouloir faire différemment de ce que la minorité propose, nous pouvons appeler la démarche « audit » si vous voulez. Mais dans le cahier des charges qui est le nôtre d'une aide extérieure, implique de trouver une équipe capable de traiter plusieurs sujets à la fois, notamment l'aide au management et la formation des professionnels confrontés à des publics de plus en plus compliqués dépassant parfois leurs compétences. Surtout, nous ne devons pas attendre un audit pour prendre des décisions, nous devons travailler sur les 2 fronts en même temps. Vous avez salué la transparence et la collaboration établie dans le cadre de Corrèze Autonomie : nous adopterons la même posture vis-à-vis de l'enfance en danger.

Concernant Corrèze Autonomie, nous n'avons jamais proposé de passer un rapport ou d'aller plus loin dans les orientations globales lors de la présente séance. Le planning prévoit de poser les pistes d'action en septembre et d'effectuer un regroupement en octobre, car 70 nouveaux collègues auront intégré le Département dans l'intervalle, dont 29 issus de Corrèze Téléassistance et 42 en provenance des ICA. Je précise que ce n'est pas pour autant que ces secteurs ne bénéficieront de personne : nous mettrons les moyens humains nécessaires. Il faudra reconstituer un corps professionnel avec les effectifs de la Maison de l'Autonomie et de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Pour prendre les bonnes décisions lors de la séance de novembre ou décembre, les équipes devront avoir eu le temps de s'articuler. A l'heure actuelle, nous sommes plutôt sereins quant au calendrier, car en avance dans notre réflexion. Les questions RH (Ressources Humaines) qui devaient être abordées en septembre sont déjà réglées, des solutions ont été proposées à tout le monde.

Pour les 4 ICA, ayant confirmé par délibération qu'elles ne souhaitent pas maintenir les portages de repas ou un service mandataire, le Département, en lien avec la FEPEM (Fédération des Particuliers EMPloyeurs), proposera une solution. Il n'est pas question que les services mandataires disparaissent du territoire, y compris dans une gestion publique. Si des instances se ravisent et veulent maintenir leur service, elles seront bien sûr les bienvenues. La seule condition est que les services mandataires doivent rester financièrement autonomes. Nous proposerons donc une solution adéquate, qui ne sera pas portée uniquement par le Département, mais par des associations, ou par le biais de transformations d'instances. Supprimer les services mandataires serait néfaste pour le Département, car cela reviendrait à préférer payer le double auprès de services prestataires. Cela reviendrait également à basculer des personnels vers le CESU (Chèque Emploi Service Universel), donc de les livrer à eux-mêmes au lieu de les maintenir dans une dynamique globale.

De la même façon, pour le portage des repas, le Département proposera un service universel sur l'ensemble du territoire (sauf dans les lieux déjà équipés pour éviter toute mise en concurrence), avec des tarifs imbattables. L'objectif est d'établir l'équité entre tous les territoires et d'offrir à tous les citoyens une égalité d'accès. En effet, à l'heure actuelle, certains territoires bénéficient du portage public et d'autres non. Demain, dans le cadre de Corrèze Autonomie, une solution sera proposée (sans être forcément portée par le Département).

Je souhaite remercier au passage Marilou, Emilie, Hélène, Patricia et tous les services qui œuvrent sur ces questions. Les missions de Corrèze Autonomie semblent faire consensus, au travers de 13 actions régaliennes (contact, instruction, évaluation, évolution des situations, suivi des publics, effectivité, aide administrative, accès aux droits, téléassistance, alarme domotique, lien familial, etc.). Ces 13 actions seront mises en œuvre partout de la même façon, dans un souci d'égal accès et d'équité territoriale.

Nous devons également être force de proposition dans le cadre de la loi Grand Age, portée par la CNSA (Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie). Sur ce point, nous ne travaillons pas sur le vieillissement à domicile, mais sur le vieillissement en bonne santé. De nombreuses solutions existent en dehors du domicile : des résidences autonomie, des résidences seniors, des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées), etc. Nous ne devons pas nous cantonner à un modèle unique. Hier, nous avons inauguré une MAM (Maison d'Assistants Maternels), que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) considère comme l'avenir. J'estime, au contraire, que nous avons besoin de conserver tous les modes de garde, y compris les crèches d'entreprises. C'est la même chose en ce qui concerne l'autonomie.

Nous avons identifié un sujet fort, que nous souhaitons porter au travers de Corrèze Autonomie : la prévention et la détection. Nous devons nous attaquer aux maux plutôt que de nous y habituer et de multiplier les commémorations. La question du vieillissement en bonne santé doit être abordée sous l'angle de la prévention et de la détection. Nous proposons que les 75 000 Corrèziens de plus de 70 ans soient tous assujettis, sans exception et tous les 3 ans, à des visites à domicile et actions autour de la dénutrition et de la prévention des chutes, ainsi qu'à un programme ICOPE (–Integrated Care for Older People– soins intégrés pour les personnes âgées) permettant de définir en quelques gestes le degré d'autonomie. Une aide alimentaire a déjà été mise en place pour tous, afin de contrebalancer l'inflation, et sera complétée de l'offre universelle du portage des repas sur l'ensemble du territoire sans déstructurer l'offre existante. Un troisième volet sera consacré aux besoins d'urgence, quels qu'ils soient (AVC –Accident Vasculaire Cérébral–, sortie d'hospitalisation, etc.), y compris pour ceux exprimés par les aidants qui craquent. Nous souhaitons constituer 3 équipes d'urgence qui pourront être articulées en gardes pour assurer des interventions 24 h/24, comme chez les ambulanciers. Elles seront modestement dimensionnées et capables, sur 3 à 8 jours, de mettre en place des solutions en matière de soins, de lit médicalisé, de matériel, d'aide à domicile, etc. L'universalité du modèle et le service public reposent sur un corpus de notions régaliennes, mais aussi sur les 3 sujets forts que je viens d'évoquer.

Nous sommes donc lucides, proactifs et peu inquiets sur ce que peut devenir Corrèze Autonomie. L'ensemble de nos propositions sera mis sur la table dès les prochains comités de pilotage, afin de maintenir la concertation la plus totale et la plus efficace.

RAPPORT N° 301

**TOURISME – PROJET AMBITION TOURISME 2023-2028
ET CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 AVEC CORRÈZE TOURISME**

Mme AUDEGUIL – En Corrèze, le tourisme représente un outil de développement économique majeur, avec quelque 330 M€ de dépenses générées et 4 300 emplois induits. Dans un département rural comme le nôtre, les 7 millions de nuitées touristiques participent de surcroît à la promotion médiatique du territoire, à la vitalité des bassins de vie, notamment à travers le maintien des commerces, des services de proximité, l'aménagement d'infrastructures nouvelles et la valorisation des paysages et patrimoines locaux.

Pour attirer de nouvelles clientèles en quête de campagne, de ressourcement et d'authenticité, la Corrèze peut miser sur une politique culturelle dynamique, sa marque territoriale « Origine Corrèze », ainsi que de nombreux atouts de « département nature », dont témoignent notamment les sites labellisés « Parc Naturel Régional », « Pays d'Art et d'Histoire », « Réserve de Biodiversité » ou « Réserve de Ciel Étoilé ».

Si la « destination Corrèze » s'est plutôt bien relevée de la crise sanitaire, et si les résultats du plan Ambition Tourisme 2020-2022 se révèlent très encourageants, notre territoire reste encore confronté à certains défis, comme l'étalement de la saison touristique au-delà des seuls mois d'été, le développement du numérique, la modernisation de l'offre ou le renforcement de l'identité corrézienne dans les médias.

Face à ces enjeux d'avenir, nous avons élaboré un plan Ambition Tourisme 2023-2028, fruit d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur sur notre territoire. Ce plan réaffirme l'action volontariste du Département, aux côtés de ses partenaires publics et privés, pour accompagner le tourisme, moteur de l'économie corrézienne et pourvoyeur d'emplois non délocalisables.

Je vous laisse découvrir ce plan au travers d'une vidéo de 2 minutes, qui en synthétise les enjeux, les objectifs et la mise en œuvre.

Présentation en séance d'une vidéo sur le projet Ambition Tourisme.

Comme vous l'avez vu, Ambition Tourisme s'articule autour de 4 axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en 14 actions opérationnelles :

- Investir pour une offre performante ;
- Cultiver l'expérience Corrèze au service d'une attractivité à haute valeur ajoutée ;
- Incarner le tourisme durable ;
- Créer du lien, mobiliser et faire vivre la stratégie départementale en matière touristique.

Cette feuille de route sera mise en œuvre par notre Agence Corrèze Tourisme dans le cadre de sa convention d'objectifs et de moyens. Pour 2023, je vous propose donc d'allouer une enveloppe de 1,2 M€ à Corrèze Tourisme.

M. DUCHAMP – Nous souhaitons revenir sur le projet stratégique Ambition Tourisme 2023/2028, présenté dans ce rapport et lors de l'Assemblée Générale Corrèze Tourisme du 27 juin dernier. Nous voulons avant tout remercier les 15 agents pour leur travail, ainsi que leurs Directrice et Présidente.

L'importance du tourisme pour notre Département est indéniable, voire vitale, avec ses retombées économiques à hauteur de 6 % de l'emploi corrézien et ses 330 M€ de recettes, sa fonction d'aménagement de notre cadre de vie (à travers le maintien des commerces, des bars et restaurants en dehors de la haute saison), et sa propension à transformer les touristes en habitants permanents de nos villes et villages pour leur authenticité et leur bien vivre ensemble. Autant d'éléments qui méritent une ambition forte pour notre Corrèze et qui définissent clairement, en relation avec les différents opérateurs touristiques, une politique permettant d'enrayer le déclin de notre offre.

Mais à la lecture de ce rapport, nous ne décelons pas nécessairement les actions innovantes qui permettront, d'ici 2028, d'attirer de nouveaux opérateurs et investisseurs pour accueillir plus de touristes. Cependant, nous retenons des axes intéressants, comme la nécessité de réunir les différents acteurs (Région, EPCI –Etablissements Publics de Coopération Intercommunale–, offices de tourisme), pour une meilleure complémentarité de nos actions, une meilleure synergie et un accompagnement des EPCI dans le développement de leurs infrastructures et les conditions d'accueil des touristes. Ce travail est déjà engagé pour avoir reçu à Argentats-sur-Dordogne l'invitation d'Agnès à une réunion de travail et d'échanges avec les agents et leurs présidents des différents offices de tourisme corrèziens. Nous croyons également qu'il est nécessaire de mettre en avant les points forts de notre Département, en poursuivant les efforts de l'offre Sports Nature à travers sa filière pêche et Corrèze Destination Trail, en affirmant le positionnement de la Corrèze comme une destination durable et en la préservant sans éoliennes. Enfin, nous devons nous positionner sur le concept de « voie verte pâle », pour élaborer avec les EPCI concernés une véritable politique de déplacement doux (randonnée, vélo, cheval, barque), autour des itinéraires touristiques du Département. Un accent particulier doit être mis sur la création de pistes cyclables, qui se déclinent de plusieurs manières, pour coller aux impératifs locaux tout en permettant aux touristes, comme à chacun d'entre nous, d'emprunter à vélo des itinéraires sécurisés.

Ces aménagements contribueront à attirer les investisseurs et à développer notre offre écotouristique, véritable enjeu de demain. Ils reposent sur la volonté unanime de nos populations de profiter de la diversité et de la beauté de nos paysages.

Nous attendons sur ce point une volonté forte de la part de l'exécutif pour mobiliser des moyens financiers et humains, en particulier pour la Direction des Routes du Département, afin de rattraper rapidement notre retard par rapport aux autres départements limitrophes. Or, la collectivité n'a décidé de son engagement financier que sur une seule année budgétaire. Nous regrettons qu'elle ne l'ait pas fait pour la période du plan, 2023-2028, à l'instar de la contractualisation. Cela aurait permis de conférer davantage de lisibilité à ce plan pluriannuel. Par ailleurs, nous aurions aimé disposer de plus d'actions concrètes à mettre en œuvre.

Ce plan mérite donc d'être précisé et travaillé pour être à la hauteur des enjeux et de l'ambition qui doit être la nôtre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Concernant l'aspect budgétaire, nous pouvons ajouter à la délibération, si personne n'y voit d'inconvénient, que nous ouvrons une enveloppe de 7 M€, puisque nous prévoyons généralement 1,2 M€ par an. L'affichage est politiquement intéressant. J'entends vos remarques quant à l'insuffisance de nouveautés, et pourtant, vous soulignez la question de la gouvernance qui reste centrale : si nous n'additionnons pas nos forces et que nous ne sommes pas en phase, nous n'atteindrons pas nos objectifs. Les limites départementales n'ont pas de sens, l'élargissement de la gouvernance aux offices de tourisme est essentiel. Par ailleurs, nous devons confirmer Corrèze Tourisme comme pôle fort en matière d'ingénierie à disposition de l'ensemble des prestataires.

Pour ce qui est des investisseurs, nous proposons une nouveauté, avec une politique proactive. Le schéma précédent s'est concentré sur le recensement des sites pouvant être vendus ou constituant un point d'attention particulier. L'objectif d'aujourd'hui est de gagner 10 à 15 nouveaux investisseurs dans des thématiques différentes (pêche, mobilité douce, slow tourisme...). Nous devons identifier des opérateurs précis pour pouvoir requalifier un certain nombre de lits ou les développer. L'opération avec "coucoco cabanes" devrait aboutir la semaine prochaine.

Enfin, nous avons proposé une autre innovation qui constitue l'un des gros sujets de la politique Vie de la Cité : les voies vertes pâles. En fait, l'affichage global du plan Ambition tourisme pourrait dépasser les 7 millions. Cette somme concerne ce que le Département délègue à Corrèze tourisme, mais le plan comprend d'autres actions qui seront portées par d'autres acteurs. Les voies vertes pâles seront portées par le Département et ses services, en lien avec Corrèze tourisme pour bénéficier de son expertise. La question des mobilités douces reste le sujet du Département, qui pourrait même définir des voies vertes pâles classées dans des voiries communales et les entretenir à la place des communes.

Le plan Ambition Tourisme pose un certain nombre de sujets. Il était compliqué d'entrer dans tous les détails, car un travail de cartographie doit d'abord être réalisé, puis soumis à l'approbation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des communes afin d'être affiné. Nous ne pouvions fournir la solution complète, mais nous disposons du mode d'emploi.

Les voies vertes pâles constituent un choix politique très fort. De nombreux itinéraires sont déjà fléchés : bleu pour les autoroutes, vert pour la circulation départementale prioritaire, les voies vertes sont normées et goudronnées, les itinéraires de GR (Grandes Randonnées) sont répertoriés. La Corrèze ouvre la « voie verte pâle » qui, à mon avis, fera école. Nous posons notre propre réglementation sur la voirie, que nous ne nous imposons pas d'artificialiser. Plutôt que d'investir plusieurs millions d'€ dans la création de voies vertes traversant le Département, nous relierons 76 sites dans un premier temps, avant d'élargir la réflexion. Nous pourrions ainsi mailler les sites d'intérêt prioritaire par ces voies vertes pâles bénéficiant de notre propre réglementation, pouvant accueillir les poussettes et mobilités douces. Peut-être pourront-elles même être prolongées de chaussidous, limités à 50 ou 70 km/h, présentant une voie délimitée pour les vélos et les piétons. Nous créerons cette solution innovante à l'épreuve du terrain, des discussions avec les professionnels, les communes et les intercommunalités. Sur ces voies d'un nouveau genre, nous devons nous interroger sur la pertinence de poser des bornes électriques pour recharger les vélos, des haltes avec toilettes, etc.

Je pense que ce plan comporte de véritables ambitions et prend des positions assez fortes en matière de gouvernance et de projets. Toutes les fiches actions ne sont pas posées, car elles sont appelées à évoluer sur les 6 ans à venir.

M. DUCHAMP — Mes propos portaient bien sur l'intégration, dans ce plan, de tous les financements extérieurs à Corrèze Tourisme. Nous aurions aimé qu'ils soient inclus et un peu mieux identifiés, avec les aménagements et la signalisation qui seront liés à cette politique touristique des prochaines années.

M. LE PRESIDENT — Nous n'avons pas pensé à joindre le volet financier mais, à ce stade, nous pouvons ajouter un affichage établissant un investissement global de 10 ou 15 M€, dont 7 M€ au minimum fléchés vers les missions de Corrèze Tourisme. Cela ne pose aucun problème, puisque le Département effectuera une dépense publique de cet ordre sur les 6 ans à venir. Quant aux précisions à apporter, je rappelle qu'un plan Ambition pose les grands objectifs et appelle ensuite l'adjonction de moyens et de fiches d'actions.

Je propose donc de rajouter à la délibération les moyens globaux accordés aux autorisations de programme, au-delà des missions de Corrèze Tourisme.

*La délibération n° 301 relative au Tourisme – Projet Ambition Tourisme 2023-2028
et convention de partenariat 2023 avec Corrèze Tourisme
est adoptée à la majorité par 32 voix pour, 4 abstentions et 2 qui n'ont pas pris part au vote.*

RAPPORT N° 302

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (PDALHPD)
POUR LA PÉRIODE 2023-2027**

Mme ROBINET – Dans le contexte inflationniste de ces derniers mois, le logement est une préoccupation majeure pour les Corrèziens et une priorité pour le Département, garant des solidarités sur le territoire. Concernant le logement social, notre objectif premier est de permettre à chacun d'accéder à un logement digne en limitant les charges pesant sur les familles, en particulier les plus fragiles.

Notre engagement s'est ainsi traduit lors de l'Assemblée d'avril avec un engagement sans précédent de près de 11,5 M€ en faveur de Corrèze Habitat, organisme pivot pour porter la politique du logement. Cette enveloppe permettra de porter une politique ambitieuse de développement qui répond à la fois à l'urgence de réhabilitation des logements énergivores, à la production de logements neufs, mais également à la diversification de l'offre.

Notre plan en faveur des plus précaires se traduit à travers le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), dispositif copiloté avec l'Etat, pour porter une action commune visant à favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour les personnes et les familles les plus fragiles, tout en mettant en cohérence les politiques du logement et de l'hébergement.

Avant de passer à la présentation du prochain Plan 2023-2027, je voudrais revenir sur le bilan du plan précédent, qui a couvert la période 2017-2022.

Face à la crise sanitaire puis à l'inflation, les actions déployées sur cette période se sont révélées essentielles. Elles ont notamment été rendues possibles par le biais de 2 fonds, gérés par la collectivité départementale, permettant de faire face à des dépenses liées au logement, toujours plus lourdes : le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds Commun Logement (FCL). Sur la période 2017-2022 du précédent Plan, ce sont 13 400 aides qui ont été accordées au titre du FSL pour un engagement financier total de 4,7 M€. En parallèle, 404 dossiers ont été traités au titre du FCL à travers une enveloppe globale de 785 000 €.

Je tiens donc à remercier tout particulièrement l'ensemble des partenaires pour leur concours financier à ces 2 fonds et plus largement pour leur engagement dans le précédent Plan au service des Corrèziens les plus modestes.

Au-delà de ces 2 fonds, ce travail en commun a notamment permis d'améliorer la connaissance des publics que nous accompagnons, de développer l'offre d'hébergement, de renforcer la prévention des impayés de loyers et des expulsions, mais aussi de faire naître tout un panel d'actions pour lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, tout en développant un réseau afin de coordonner et fluidifier le parcours et le dispositif.

Cette belle dynamique partenariale s'est poursuivie dans le travail d'élaboration du prochain Plan, pour la période 2023-2027. Il nous appartiendra de la maintenir sur les 5 prochaines années pour une meilleure synergie dans la prise en charge des publics prioritaires à l'échelle départementale, mais également plus locale.

Construit collectivement et présenté en comité responsable le 1^{er} juin dernier, ce prochain Plan sera composé de nombreuses actions qui seront déclinées selon 3 axes majeurs :

- Développer et adapter l'offre d'hébergement, de logements adaptés et de logements ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement ;
- Conforter l'action publique en faveur de la précarité énergétique et la lutte contre l'habitat indigne.

Dans un contexte général de crise économique et de précarité avec une part du logement qui n'a jamais été aussi élevée dans le budget des ménages, en particulier les plus vulnérables, ce nouveau plan vient réaffirmer l'implication du Département et de l'ensemble de ses partenaires auprès des Corrégiens les plus fragiles.

Je vous remercie.

*La délibération n° 302 relative au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement
des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 303

**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION ET LA GESTION DE DISPOSITIFS DE VIDÉOPROTECTION –
APPROBATION DES STATUTS**

M. PETIT – Avec le déploiement du Très Haut Débit dans le cadre du programme "Corrèze 100 % Fibre", nous avons fait le choix de donner une longueur d'avance à notre territoire, afin qu'il bénéficie pleinement des possibilités offertes par le numérique. C'est la raison pour laquelle, lors de la séance plénière du 8 juillet 2022, nous avons acté le principe d'un Centre Départemental de Supervision.

Cet équipement, dont le Département a besoin, a vocation à renforcer le pilotage de ses activités liées à l'autonomie, principalement pour la coordination des interventions dans le cadre du futur service public "Corrèze Autonomie". Il contribuera, par ailleurs, à améliorer la surveillance et la gestion du patrimoine, tant bâtementaire que routier, du Département et à accompagner le partage et l'exploitation des données correspondantes.

En considérant les besoins propres de notre collectivité et les évolutions législatives récentes, il est aujourd'hui possible, dans le cadre d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO), de mutualiser les dispositifs de vidéoprotection entre le Département, les communes et les EPCI à fiscalité propre. C'est pourquoi le Département souhaite mettre son centre de supervision à disposition des communes et des EPCI. Cette possibilité que le Département a souhaité soumettre notamment aux Maires et aux Présidents d'EPCI corréziens, a reçu un écho favorable de la part de ces derniers, que ce soit au travers de l'enquête que nous avons lancée fin 2022 ou lors des diverses réunions cantonales. De fait, plus d'une centaine de communes et intercommunalités ont manifesté leur intérêt pour adhérer à un dispositif mutualisé et intégrer le groupe de travail chargé de sa mise en place opérationnelle.

Créer un dispositif mutualisé est précisément le sens de notre projet "d'hyperviseur" départemental, qui s'articulera autour de 3 axes prioritaires :

- la poursuite de la téléassistance avec de nouvelles générations de services ;
- le développement des usages connectés pour les compétences des collectivités, avec une volonté de travailler sur le plus grand nombre des politiques publiques ;
- la vidéoprotection pour le compte du Département et des collectivités corréziennes qui choisiront de devenir membres du SMO.

De fait, en adhérent au SMO, les collectivités pourront bénéficier d'un outil efficace de prévention et de lutte contre l'insécurité et d'aide à la gestion de l'espace public, avec à la clé un réseau plus fin de caméras sur le territoire, la détection en temps réel des actes malveillants, une information instantanée et simultanée des acteurs concernés, et la possibilité de conserver les images et de les mettre à disposition des forces de l'ordre et de la justice.

A terme, et par-delà la seule vidéoprotection, le Centre Départemental de Supervision pourrait de surcroît proposer aux collectivités un bouquet de nouveaux services en lien avec leurs compétences, comme la surveillance des points d'apport volontaire de déchets et la mesure de remplissage des bacs en déchetterie ; le pilotage de l'éclairage public ; la gestion des réseaux d'eau, des débits et de consommation de la ressource ; la gestion des espaces verts ; les mesures liées à la qualité de l'air et l'intensité du bruit ; les comptages de flux de piétons, cyclistes et automobilistes ; ou encore la régularisation des trafics routiers, la commande des feux de signalisation et l'orientation des automobilistes vers des places de stationnement disponibles.

Améliorer le cadre de la qualité de vie des Corrèziens tout en contribuant à l'attractivité de notre territoire sont les objectifs auxquels doit concourir notre dispositif de supervision, nouvelle étape de la politique départementale en faveur des usages connectés. Voilà présenté un programme innovant et ambitieux, porté par le Département et, une fois de plus, mis au service des communes et EPCI.

C'est pourquoi, à ce stade, je vous propose dans ce rapport d'approuver la création du Syndicat Mixte Ouvert Corrèze Centre de Supervision, structure juridique de mutualisation des dispositifs de vidéoprotection, ainsi que les statuts joints en annexe.

M. BOUZON — Notre groupe approuvera la création de ce Syndicat. Cependant, nous pensons que les modalités financières d'adhésion des communes auraient pu être ajoutées dans ce rapport. Nous aimerions également que le Syndicat soit invité à réfléchir à une tarification tenant compte à la fois du nombre de caméras et du nombre d'habitants des communes. Nous pensons que cet ajustement pourrait conditionner l'adhésion de certaines communes au Syndicat.

M. PETIT — C'est exactement ce qui est prévu. Nous avons abordé la question lors des différents groupes de travail et c'est bien la solution qui sera proposée.

La délibération n° 303 relative au Syndicat Mixte pour la création et la gestion de dispositifs de vidéoprotection – Approbation des statuts est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 201

DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE RELATIVE AU LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES CENTRES DE VACANCES DU DÉPARTEMENT
SIS À CHAMONIX ET À SAINT-PIERRE D'OLÉRON

Mme TAURISSON — le Département est propriétaire de 2 ensembles immobiliers utilisés comme centres de vacances, l'un situé à Chamonix et l'autre à Saint-Pierre-d'Oléron (La Martière). Chaque site possède une implantation très attractive, l'un à la montagne et l'autre à la mer, et un potentiel de développement en adéquation avec ce positionnement. Ces équipements servent les objectifs de la politique du Département en faveur de l'accès des jeunes et des familles aux loisirs, puisqu'entre 1 500 et 2 000 Corrégiens y séjournent chaque année, toutes clientèles confondues. Entre 2018 et 2022, le Département a investi environ 100 000 € par an sur les 2 sites, pour améliorer la qualité des bâtiments et, par conséquent, le confort du public.

La gestion de ce patrimoine immobilier comporte un enjeu social évident, mais également un enjeu financier non négligeable, puisque la dotation annuelle aux amortissements s'élève à 300 000 € par an. La fin, en 2024, des contrats liant le Département à l'ODCV (Oeuvre Départementale des Centres de Vacances), gestionnaire actuel des sites, autorise le Département à procéder à la mise en concurrence réglementaire par la procédure de Délégation de Service Public (DSP). Les objectifs sont de poursuivre les engagements du Département envers nos publics corréziens en demandant au délégataire d'assumer des missions aujourd'hui existantes, telles que les classes de découverte, les séjours d'intégration, le tarif préférentiel corrézien, tout en interrogeant le marché sur la capacité d'un opérateur à porter, lui aussi, des investissements destinés à attirer de nouvelles clientèles. Un juste équilibre sera recherché entre les charges du Département, son ambition en faveur de la jeunesse et l'intérêt que revêt l'attractivité des centres de vacances pour un opérateur.

Par ce rapport, je vous propose donc de recourir à la délégation de service public pour la gestion de ces centres de vacances.

M. BOUZON — Je souhaite revenir sur cette délibération de principe. Je connais personnellement très bien les 2 centres de vacances, pour y avoir amené de nombreux élèves faire du ski, de l'escalade, de la randonnée et même du char à voile. Ces 2 centres appartiennent au Conseil Départemental et sont gérés par l'ODCV via une convention de partenariat. Les Corrégiens sont très attachés à ces 2 centres qui ont accueilli nombre d'entre eux durant de nombreuses années (l'ODCV fête ses 75 ans cette année). En 2022, ces sites ont reçu plus de 1 000 scolaires, plus de 560 collégiens et plus de 300 familles, ce qui représente le chiffre non négligeable de 32 000 nuitées.

Vous choisissez de ne pas renouveler le partenariat et d'opter pour une gestion par délégation de service public, en déclinant, dans le chapitre 3 du rapport, une liste de raisons justifiant cette décision. Vous indiquez notamment que *« le management de ces activités, comme l'organisation induite, nécessiteront un savoir-faire d'animation »*. C'est ce que fait déjà l'ODCV. Je ne vois rien de nouveau dans la déclinaison non exhaustive de la nature des missions par rapport à ce qui se fait aujourd'hui. Mais c'est bien pour la DSP.

Enfin, je note que le chapitre 3 pose la possibilité pour le Conseil Départemental de réduire sa participation financière. Concernant la rémunération du délégataire et le niveau des tarifs, évoqués au chapitre 4, vous indiquez que ces derniers seront approuvés par le Département et vous parlez de compensation financière au regard des contraintes institutionnelles, mais sans évoquer le moindre chiffre. Comment le délégataire pourra-t-il candidater sans projet financier ? Il en va de même pour la redevance d'occupation domaniale qui est actuellement de 200 000 € : le Département décidera-t-il de l'augmenter ? Vous abordez plus loin le sort des biens en distinguant les biens nécessaires et les biens non indispensables au bon fonctionnement. La distinction est certes administrative, mais il serait bienvenu d'apporter davantage de précisions dans les statuts. Quant au rapport réclamé chaque année dans le cadre de la DSP, la requête est normale.

Il s'agit d'une délibération de principe, mais l'absence d'éléments précis et de critères financiers invite notre groupe à s'abstenir.

M. LE PRÉSIDENT – Tout d’abord, nous nous trouvons dans un secteur concurrentiel, c’est le sujet de la délégation de service public. Reconduire des loyers proches de zéro ou anecdotiques sur des sites de cette importance constituait une prise de risque juridique, nous rendant attaquables. Par ailleurs, nous demandons qu’un projet soit proposé pour faire la différence, ce qui n’a pas été le cas jusqu’à présent.

Tu as raison de rappeler le poids de l’histoire : la volonté des Conseillers Départementaux et du Conseil Départemental de faire en sorte que les enfants puissent accéder à des lieux de vacances, l’héritage du CNR (Conseil National de la Résistance). Mais ce n’est pas une raison pour ne pas nous requestionner au bout de 75 ans. Nous devons distinguer le poids de l’histoire devenu règle et l’évolution des publics du XIX^{ème} siècle. Il est désormais beaucoup plus difficile de trouver des enseignants prêts à donner de leur temps, pendant 10 jours, week-end compris, pour accompagner les scolaires, en sachant que tout repose sur leur volontariat et leur bénévolat, et que les enfants sortent aujourd’hui beaucoup plus qu’auparavant.

Tu relèves à juste titre que l’ODCV coche toutes les cases et c’est tant mieux. S’il formule une offre intéressante dans le cadre de notre délégation de service public, nous préférons retravailler avec lui. La démarche constitue presque pour l’ODCV un avantage compétitif.

Concernant les aspects financiers, nous attendons justement qu’une offre nous soit faite. La démarche est novatrice : nous réclamons des propositions de tarifs pour des publics fragiles en fonction du volume garanti par le Département qui permettront peut-être à la structure de gagner davantage le reste du temps et concourir ainsi à faire baisser la contribution financière du Département. Si le délégataire se montre performant et que nous le débrisons sur les autres disponibilités non réservées à la Corrèze, l’argent dégagé ne devra pas servir un but lucratif, mais permettre d’alléger notre apport.

Enfin, nous souhaitons accorder du temps aux investissements, sur une dizaine d’années, pour que le délégataire puisse proposer des améliorations et favoriser ainsi un meilleur équilibre financier. Nous octroyons davantage de souplesse.

Le Département se trouvera sécurisé sur le volet juridique et reprendra un rôle d’acteur, plutôt que de suiveur. L’ODCV conserve toute sa place et je pense qu’il candidatera. J’espère que nous pourrons poursuivre ensemble cette belle aventure.

Quant à la redevance d’occupation domaniale, nous attendons de voir ce que donnera l’appel d’offres, car le panel des possibilités devient beaucoup plus large puisque nous demandons des plages réservées pour certains types de publics. La commission départementale dédiée suivra l’évolution de l’appel d’offres.

La délibération n° 201 relative à la DSP pour la gestion des centres de vacances est adoptée à la majorité.

La délibération n° 201 relative à la délibération de principe relative au lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l’exploitation des centres de vacances du Département sis à Chamonix et à Saint-Pierre d’Oléron est adoptée à la majorité par 28 voix pour, 10 abstentions.

RAPPORT N° 101

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION
DE PRESTATIONS LIÉES À LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE CADRE
DU PROGRAMME CORRÈZE BOUCLIER ÉNERGÉTIQUE

Mme BUISSON – En début d'année, nous avons engagé notre programme "Corrèze Bouclier Énergétique" pour protéger l'ensemble des Corrèziens de l'augmentation des coûts de l'énergie et pour apporter une vision prospective dans le cadre d'un plan ambitieux. A court terme, ce sont des aides concrètes aux particuliers pour renforcer l'isolation et la performance énergétique de leurs logements, et accompagner la production d'énergie décarbonée. A moyen terme, c'est un grand plan de rénovation des logements sociaux du parc géré par Corrèze Habitat et, en parallèle, un accompagnement renforcé des communes dans la maîtrise de leurs dépenses d'énergie (notamment grâce à l'optimisation de l'éclairage public). A plus long terme, il s'agit de l'émergence d'un nouveau modèle territorial de circuit court de l'énergie. L'objectif est clair : rendre accessible aux Corrèziens, à un tarif avantageux et stable dans la durée, une électricité renouvelable produite localement. Notre stratégie est donc d'accompagner nos territoires pour massifier les énergies renouvelables et développer l'indépendance énergétique.

Le Département a donc lancé un programme de production d'énergies renouvelables avec autoconsommation sur son propre patrimoine, pour lequel 10 M€ seront mobilisés d'ici la fin du mandat. Par ailleurs, un démonstrateur baptisé « Electron de Corrèze » concourra aussi à la mise en place d'une offre d'électricité locale à un prix plus attractif que celui d'EDF (Electricité de France).

Après avoir identifié les attentes des acteurs corrèziens dans la démarche de circuit court de l'énergie, je vous propose aujourd'hui de franchir une nouvelle étape à travers la constitution d'un groupement de commandes. Ce groupement est destiné à mutualiser l'ensemble des besoins exprimés par ses membres en matière d'études, d'ingénierie et de travaux. Il aura vocation à passer des accords-cadres pour la réalisation de projets de production d'énergies renouvelables, en particulier photovoltaïques. Concrètement, il s'agira de couvrir pour ses adhérents des prestations d'études de potentiel, d'études géotechniques et de structures, d'assistance à maîtrise d'œuvre, de conception-réalisation-maintenance.

Cette démarche globale s'inscrit dans une logique partenariale vertueuse, dont les objectifs sont de favoriser les économies d'échelle, d'optimiser et de sécuriser les procédures, d'obtenir les prix les plus compétitifs et de sélectionner les prestataires compétents. Ouvert aux collectivités locales comme aux entreprises, ce groupement sera coordonné par le Département pour la durée totale de la convention, soit environ 4 ans, ce qui correspond à la durée de vie des marchés futurs, en tout cas jusqu'à achèvement du dernier.

L'adhésion des membres constitutifs pourra se réaliser jusqu'au lancement de la première consultation. Par la suite, des adhésions en cours d'exécution d'accords-cadres seront également possibles dans les conditions précisées dans le rapport. Naturellement, les membres du groupement assureront, chacun en ce qui le concerne, l'exécution opérationnelle et financière des prestations conclues avec le prestataire. A date, le groupement est constitué de 85 membres (79 collectivités et 6 entreprises).

Les consultations pourraient être lancées durant l'été pour une attribution courant octobre. Ainsi, les marchés seraient opérationnels avant la fin de l'année. Afin de permettre la mise en œuvre de ces modalités, je vous propose d'adopter la constitution du groupement de commandes pour la réalisation de prestations liées à la production d'énergies renouvelables.

La délibération n° 101 relative à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de prestations liées à la production d'énergies renouvelables dans le cadre du programme Corrèze Bouclier Énergétique est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je tiens à remercier tout particulièrement pour leur mobilisation la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), la Chambre des Métiers, le Service de la Transition Ecologique et Anthony LOUBIGNAC, ainsi que les consulaires.

RAPPORT N° 102

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES
AU 30 AVRIL 2023

Mme DUBOST — Le tableau des emplois budgétaires est un outil de pilotage et de référence pour la collectivité. Il enregistre tout au long de l'année les créations, suppressions ou modifications des emplois.

Celui qui vous est proposé aujourd'hui enregistre des évolutions d'emplois permanents, nécessitées par les besoins de fonctionnement des services identifiés à ce jour pour l'année 2023, ainsi que des modifications d'emplois non permanents intégrant notamment le redéploiement des mensualités, afin de prendre en compte les besoins de renfort et de remplacement.

Au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, le tableau enregistre plusieurs modifications sur des emplois permanents et non permanents, actées au dernier Comité Social d'Etablissement, afin de tenir compte des nécessités de fonctionnement.

Enfin, au titre du Centre Départemental de Santé, le tableau n'enregistre pas de transformation.

*La délibération n° 102 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 30 avril 2023
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 103

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CHAMBON – Je vous invite à prendre connaissance dans ce rapport des différentes décisions prises par le Président suite aux délégations consenties par l'Assemblée Départementale.

Acte est donné sur la délibération n° 103 relative au compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental.

RAPPORT N° 104

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

M. ARFEUILLERE — Comme chaque année, la présentation du rapport d'activité des services est l'occasion de revenir sur les actions conduites par le Département durant l'année précédente, au titre de ses missions de solidarités sociales et territoriales en Corrèze. Pour cela, 1 300 agents s'investissent chaque jour auprès des Corrégiens et Corrégiennes. Au nom de tous mes collègues, je souhaite saluer leur dévouement dans la réalisation de leurs missions, avec le souci constant de la proximité et du service rendu.

Malgré un contexte économique et social incertain, les actions conduites en 2022, premier exercice complet de la mandature 2021-2028, ont été fidèles à nos engagements. Dans la continuité de la précédente mandature, nous avons poursuivi nos investissements pour des routes plus sûres et mieux entretenues, avec une enveloppe de 22 M€ dédiée à l'entretien et la sécurisation des 4 700 kilomètres de routes départementales.

Première préoccupation des Corrégiens, nous agissons également au quotidien pour renforcer l'offre de santé sur le territoire, avec notamment le Centre Corrèze Santé qui compte désormais 15 médecins et 7 sites de consultation.

L'année 2022 a également été marquée par le lancement de projets innovants.

Parmi eux, le plan "Bien vivre au collège" s'est matérialisé à travers de nombreux travaux de rénovation dans les établissements, comme à Allasac avec la restructuration de la demi-pension et la rénovation de l'internat, pour un engagement de 2,5 M€. Parallèlement, un plan de lutte contre le harcèlement et les cyberviolences a été lancé à la rentrée 2022, pour sensibiliser et prévenir les enfants, les parents et les professionnels.

Nous avons, par ailleurs, fait le choix d'élargir le dispositif de l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC) à l'ensemble du secteur sanitaire et social, afin de répondre au fort besoin de recrutement dans ce domaine.

En outre, pour faire face aux problématiques de la protection de l'enfance, un nouveau plan 2022-2028 a été mis en place pour donner la priorité à la prévention et aux accompagnements, au plus près des besoins des enfants et autour de 3 axes principaux : AGIR, pour favoriser les interventions précoces à domicile ; AVEC, pour garantir la prise en compte des enfants et des parents ; AUTREMENT, pour innover et favoriser la formation et le partenariat.

En 2022, nous avons lancé le programme Corrèze Bouclier Énergétique, pour accompagner les Corrégiens face à la crise énergétique. Il poursuivra son déploiement cette année pour favoriser l'émergence d'une production corrézienne d'énergies renouvelables et d'un circuit court de l'énergie.

Enfin, la participation des Corrégiens constituant le ciment du bien vivre ensemble, l'Assemblée Citoyenne, forte de ses 38 membres pleinement actifs, permet à tous et à chacun d'échanger, de partager des idées et d'émettre des avis sur des sujets majeurs pour l'avenir de la Corrèze.

Plus largement, c'est l'ensemble de nos actions que nous conduisons au service du bien vivre ensemble, selon une méthode simple : placer l'écoute et la concertation au centre de nos décisions. Une ligne de conduite que nous maintiendrons, pour continuer de porter une action de proximité et de solidarité innovante au service des Corrégiens.

M. LE PRÉSIDENT – Je réitère mes remerciements à l'ensemble des services, à toutes celles et ceux qui œuvrent au quotidien.

Acte est donné sur la délibération n° 104 relative à la communication du rapport d'activité 2022.

RAPPORT N° 105

MODIFICATION DES LIMITES D'ARRONDISSEMENTS –
RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE BUGEAT À L'ARRONDISSEMENT DE TULLE

Mme ROME – Nous sommes sollicités par Monsieur le Préfet de la Corrèze pour émettre un avis sur une demande de changement d'arrondissement formulée par Monsieur le Maire de Bugeat.

En effet, par délibération expresse de son conseil municipal du 31 mai dernier, la commune de Bugeat, située dans l'arrondissement d'Ussel, a adressé à la Préfecture une demande de rattachement à l'arrondissement de Tulle. Cette requête fait suite à l'adhésion de la commune à la Communauté de communes "Vézère-Monédières-Millesources".

Je précise que le changement d'arrondissement de Bugeat, qui a déjà reçu un accord de principe de Monsieur le Préfet de Région, sera sans conséquence sur le plan électoral.

Par ce rapport, je vous propose d'émettre un avis favorable sur la modification des limites territoriales des arrondissements de Tulle et d'Ussel, induites par le changement d'EPCI de rattachement de la commune de Bugeat.

M. LE PRESIDENT – Nous l'avons déjà fait pour d'autres lieux. Il est vrai que, dans le cadre d'une communauté de communes, il est préférable d'avoir le même Sous-Préfet.

*La délibération n° 105 relative à la modification des limites d'arrondissements –
Rattachement de la commune de Bugeat à l'arrondissement de Tulle
est adoptée à l'unanimité.*

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DES SERVICES DE L'ÉTAT
PAR MONSIEUR LE PRÉFET DE LA CORRÈZE**

M. LE PRÉSIDENT – Bienvenue, Monsieur le Préfet, pour votre premier exercice en Corrèze et votre premier exercice tout court. Vous allez nous présenter le rapport d'activité des services de l'Etat en Corrèze, sans formalisme et selon votre convenance. Tous les départements ne le font pas, mais certains ont conservé cette vieille tradition, traduisant le lien étroit entre le Département et la Préfecture, dont la proximité dans de nombreuses actions s'étire parfois jusqu'aux locaux. Nous accueillons vos Sous-Préfets et l'ensemble des directions des services de l'Etat, traduisant la présence protectrice de ce dernier. Nous menons souvent des débats nationaux. Nos débats locaux sont plus apaisés et constructifs. Sachez que j'apprécie le sens de notre travail, tel que nous le pratiquons, même si nous pouvons toujours faire mieux. Je vous suis très reconnaissant de votre disponibilité et de votre mobilisation sur les plus grands projets. Nos directeurs de services ont pris place parmi le public, nous les saluons également.

Je vous cède la parole, Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET – Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Madame la Députée, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets, Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de services de l'Etat et du Département, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un très grand honneur d'être parmi vous ce matin à l'occasion de la présentation du rapport d'activité des services de l'Etat pour l'année 2022. Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre accueil. Comme vous l'avez dit, c'est la première fois que j'ai l'opportunité de m'exprimer devant cette Assemblée depuis ma prise de fonction il y a maintenant 10 mois. C'est aussi la première fois de ma carrière que je me prête à cet exercice.

Cette présentation répond à une obligation légale prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, mais il s'agit avant tout d'une tradition républicaine et je constate avec plaisir que, en Corrèze, nous respectons cette tradition à laquelle nous sommes tous très attachés. Je me prête d'autant plus volontiers à cet exercice qu'il m'accorde une prise de recul sur l'action de l'Etat. Il me permet de sortir la tête du guidon. Il constitue également un moment privilégié d'échanges avec les Conseillers Départementaux. Vous aurez, je pense, moult questions après mon intervention.

Comme le veut l'usage, je suis accompagné des Sous-Préfets, des Directeurs et Chefs de services départementaux. Ils représentent l'ensemble des agents qui portent l'action de l'Etat dans le Département. Permettez-moi de leur témoigner toute ma reconnaissance et ma fierté pour le travail qu'ils accomplissent.

Je crois pouvoir dire, Monsieur le Président, qu'il y a entre nous deux, ainsi qu'entre nos équipes, une relation de sincère coopération. Nous sommes des partenaires, nous faisons face aux mêmes défis. Cela n'exclut pas le débat naturel, chacun jouant son rôle, dans ses compétences et avec sa personnalité. Mais quand il en va de l'intérêt de notre territoire et de nos citoyens, ou de la France, nous parvenons toujours à trouver un terrain d'entente et à conjuguer nos forces. Je veux vous remercier pour cela, Monsieur le Président, mais également pour vos précieux conseils qui m'ont beaucoup aidé dans mes premiers pas en Corrèze.

Je bénéficie d'une certaine expérience en matière de discours de bilan de l'action de l'Etat. J'en ai rédigé plusieurs au cours de ma carrière pour le compte des Préfets que j'ai servis. Je mesure tout à fait le caractère extraordinairement soporifique que peut revêtir ce genre de discours, surtout lorsqu'ils sont lus après 11 heures, après une matinée de dur labeur pour examiner les délibérations et avant une fête dédiée aux agents du Conseil Départemental. Ils consistent souvent à déclamer une longue série de chiffres enrobés dans une exquise langue de bois. Je vais essayer de ne pas vous faire subir cela.

Le rapport des services de l'Etat vous a été remis ce matin et sera diffusé en ligne dans la journée. Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance. Je l'ai souhaité synthétique et accessible à tous.

Je veux plutôt profiter de cette occasion pour vous parler des priorités de l'avenir et partager quelques réflexions personnelles sur l'exercice de l'Etat en Corrèze. Je sais que l'on ne sort de la langue de bois qu'à son détriment, mais j'en prends le risque.

Je me limiterai à 4 sujets : la sécurité, la transition écologique, la cohésion territoriale, et l'actualité économique et sociale

✓ Sécurité

La délinquance de voie publique est celle qui pourrit la vie des gens au quotidien : vols avec violence, cambriolages, dégradations. La Corrèze reste dans le top 10 des départements les plus sûrs de France, tant mieux. L'année 2022 est même en dessous de l'année 2019, et le premier semestre 2023 présente approximativement les mêmes tendances. Vous noterez que nous avons été épargnés, à une dizaine de poubelles et une voiture près, par l'épisode de violences urbaines que la France a traversé. Je mesure l'engagement des élus, qui se sont montrés très présents sur le terrain ces derniers jours. J'ai bon espoir que certains auteurs puissent être présentés devant la justice, je sais que les forces de police y travaillent. Je tiens donc à remercier les services de police et de gendarmerie, ainsi que les sapeurs-pompiers et les policiers municipaux qui se sont fortement impliqués ces derniers jours, à ma demande.

Je suis, en revanche, préoccupé par 2 phénomènes qui doivent concentrer notre action. D'abord les atteintes aux personnes qui augmentent significativement chaque année. Une grande part de cette hausse est due aux violences intrafamiliales. La libération de la parole y est pour beaucoup, mais aussi l'accueil des plaintes par les forces de sécurité intérieure (j'insiste sur le fait qu'il s'agit de plaintes, non de mains courantes). Ces dernières interpellent les responsables avec beaucoup de diligence. Mais, outre les violences intrafamiliales, je note également ces derniers mois une augmentation des coups et blessures, souvent des rixes sur fond d'alcool, signes que des tensions rongent notre société.

Je suis également préoccupé par le trafic de stupéfiants dans les agglomérations urbaines, mais pas seulement. Les services de police et de gendarmerie mettent la pression sur les points de deal, mais nous avons probablement des marges d'amélioration en matière d'enquête pour faire tomber les réseaux. C'est l'une de mes priorités.

En matière de lutte contre la délinquance, il faut mobiliser tous les moyens à notre disposition. La priorité que j'assigne aux forces de sécurité intérieure, c'est la présence sur la voie publique. La création de nouvelles brigades de gendarmerie, fixes ou mobiles, y contribuera. Des annonces sont attendues dans les semaines qui viennent. Sans doute ont-elles été quelque peu retardées par les violences urbaines. J'ai, pour ma part, formulé plusieurs propositions d'implantation, parfaitement en phase avec la position que votre Conseil a exprimée.

Toutes les polices administratives doivent également être utilisées. Je suis ferme sur les retraits ou dégradations de titres de séjour pour les étrangers qui commettent des infractions, les fermetures de bars et discothèques qui ne tiennent pas leurs clientèles, la remobilisation du Comité Départemental Anti-fraude pour lutter contre toutes les formes de fraudes (auquel le Conseil Départemental participe sur le sujet du rSa).

Mais l'action répressive ne suffira pas. La prévention est également nécessaire. A ce titre, je veux saluer, Monsieur le Président, le partenariat que nous avons renouvelé en matière d'intervenants sociaux en gendarmerie et en police qui sont très utiles. Je prête également une grande attention à votre projet de Centre d'Hypervision. J'y vois un outil qui peut contribuer à renforcer la couverture en vidéoprotection, dont je rappelle qu'elle constitue l'un des outils les plus efficaces pour retrouver les auteurs de faits. Je ne parle pas ici de la vidéoprotection bâtiminaire qui sert, par exemple, à sécuriser la porte arrière de la salle municipale, mais de la vidéoprotection de voie publique. C'est celle-ci qui apporte le plus d'efficacité.

Permettez-moi également d'avoir un mot concernant les atteintes aux élus. Je suis ce sujet avec beaucoup d'attention. Que l'agression soit physique ou verbale, il faut porter plainte et prévenir votre Sous-Préfet d'arrondissement qui se mettra automatiquement en lien avec le Procureur de la République. Quand on s'en prend à un élu, on s'en prend à la République. J'aurai l'occasion très prochainement de vous écrire sur le sujet.

Au-delà de la lutte contre la délinquance, je voudrais vous parler de séparatisme au sens large et saluer, au passage, l'action des services de renseignement, discrète, secrète, mais très efficace. Je rappelle que la France est soumise à la menace islamiste terroriste, qu'elle est toujours en cours et doit être prise très au sérieux. Je préside chaque mois une réunion de suivi des individus radicalisés, connus des services de renseignement. Il y en a en Corrèze. Le Conseil Départemental participe à la cellule de suivi pour la prévention de la radicalisation et de l'accompagnement des familles. Cette cellule identifie les premiers signes de radicalisation, notamment chez les adolescents (majoritairement des jeunes filles).

Lors de la dernière rentrée scolaire, nous avons constaté une recrudescence en Corrèze, comme dans beaucoup de départements, des tentatives de port de signes religieux, notamment les abayas, à Brive-la-Gaillarde en grande partie, mais pas seulement. Je veux ici témoigner mon soutien sans faille aux chefs d'établissements qui veillent à contrer ces tentatives. Une fois que l'on cède un bout de terrain de la République, on le cède tout entier.

La Corrèze est également confrontée à d'autres formes de séparatisme que sont les mouvances dites « ultra ». L'ultradroite est peu présente, mais nous suivons quelques individus. Nous avons tous en mémoire le parcours de certains loups solitaires qui ont fait beaucoup de dégâts dans des départements voisins. L'ultragauche, en revanche, est de plus en plus ancrée dans le Département. En la matière, ma politique est très claire. Autant je respecte la liberté de tout un chacun de vivre comme bon lui semble, autant je considère que cela doit se faire dans le respect de la loi et le respect de la liberté d'autrui, y compris celle de jouir de sa propriété. Il n'y a nulle désobéissance civile ou désarmement climatique qui tienne. La démocratie ne connaît aucune justification de la violence. J'appelle les élus à la plus grande vigilance sur le sujet, les invite à exercer les pouvoirs qui sont les leurs et à ne surtout pas céder un pouce de la République.

Je lancerai à la rentrée un partenariat avec les Maires, pour lutter sur un sujet qui m'est cher : la cabanisation, avec ses cabanes et autres yourtes, construites illégalement. Cet habitat est visiblement apprécié d'une partie de la population, dont une partie est légale, il faut le rappeler. Je vous fais également part de ma préoccupation quant à la multiplication des projets d'écoles privées hors contrat. Elles sont certes légales, mais je suis soucieux de ne pas les voir devenir un moyen de contrer les restrictions imposées à la scolarisation à domicile.

Pour terminer le tour d'horizon du régalien, un mot sur la sécurité civile. Nous sommes convenus, Monsieur le Président, de remettre l'ouvrage sur la table, s'agissant du schéma de couverture des risques et du règlement opérationnel avec, pour objectif, de les adopter si possible en fin d'année. Les enjeux sont importants. Il nous faut pérenniser un modèle qui accorde une large place au volontariat, tout en confortant la qualité de la réponse opérationnelle. A ce titre, vous noterez que l'Etat réinvestit dans les SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) dans le cadre du pacte capacitaire. Nous cofinancerons l'acquisition de quelques véhicules, nécessaires pour constituer notamment des colonnes de renfort, ainsi qu'un drone de surveillance grâce au Fonds vert.

Je souhaite également que la Corrèze se dote d'un Plan Départemental de Lutte contre les Incendies. Il existe dans d'autres départements et se généralise à présent dans toute la France. L'adaptation de nos forêts au risque des mégafeux constitue aujourd'hui un impensé en Corrèze. Il est temps de nous poser les bonnes questions pour prendre les bonnes décisions. Comment faire appliquer les obligations légales de débroussaillage, qui sont ici très peu connues ? Faut-il créer des pistes forestières ? Où et comment ? Il ne s'agit pas de créer de grandes pistes comme dans les Landes, mais nous pouvons nous poser la question de l'accessibilité de notre forêt aux engins incendie. Quelle surveillance de la forêt en période de risque de feux ? Elle existe déjà, mais faut-il la modifier ? Nous avons un an de travail devant nous, mais je souhaite que ce plan soit adopté avant l'été prochain, après une large concertation qui impliquera toutes les collectivités et tous les acteurs de la forêt.

✓ Transition écologique

Elle devient le dénominateur commun de nombre de nos politiques, au niveau de l'Etat comme du Conseil Départemental. Je me permets d'insister sur 3 points : l'eau, la rénovation thermique et l'énergie.

Concernant l'eau, je vous épargnerai un exposé sur le réchauffement climatique et son impact sur la ressource. Vous connaissez le sujet par cœur. Vous vous êtes d'ailleurs lancés, à juste titre, et je vous en remercie Monsieur le Président, dans un Plan Départemental de Gestion de l'Eau. Vous faites partie de ces départements qui ont anticipé le sujet. Je me souviens, cependant, de cette fameuse réunion publique à Argentat-sur-Dordogne, en décembre dernier. Certains y étaient. Je ne suis pas dupe des jeux compliqués. Je sais que certains sont tentés de verser dans le credo qui consiste à dire « Après moi le désert, tant que le prix de l'eau ne change pas ». A mon sens, la question nécessite du courage politique.

J'identifie 3 défis de court et moyen termes pour sécuriser la ressource en eau :

- Clarifier le partage de l'eau sur la Vézère :
Nous avons trouvé une solution de sécurisation pour 2023, mais le partage de l'eau constitue un enjeu compliqué.
- Sécuriser Bort-les-Orgues :
J'aimerais que nous avancions beaucoup sur Bort-les-Orgues et le plateau bortoïse. Grâce à la pugnacité de Catherine MERCKX, Sous-Préfète d'Ussel, quelques sécurisations d'urgence ont été réalisées, mais il faut maintenant réfléchir rapidement au moyen terme.
- Sécuriser la Xaintrie Blanche :
Il faut soutenir résolument ce qui émergera des discussions en cours. Des moyens seront sans doute nécessaires, nous devons les trouver.

La rénovation thermique constitue une priorité de l'Etat en matière de soutien d'investissement aux collectivités, que ce soit par la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) ou le Fonds vert. Nous ne sommes pas au bout de nos peines, le chantier est immense. J'ai visité cette semaine une école à Cosnac et les montants demandés sont assez considérables, surtout lorsqu'il s'agit de grands groupes scolaires construits dans les années 80, avec d'immenses baies vitrées et des toitures étonnantes. Le Président de la République a annoncé des moyens fléchés à partir de 2024 pour les écoles. Nous verrons ce qu'il en résultera dans les discussions budgétaires. C'est le moment de constituer des dossiers sur le sujet.

Concernant la rénovation thermique des logements sociaux, je mesure l'ampleur du défi pour certains bailleurs, en particulier Corrèze Habitat. La DDT (Direction Départementale des Territoires) l'accompagne, et nous nous efforçons de mobiliser un maximum de subventions nationales.

Enfin, pour ce qui est de l'énergie, depuis la crise énergétique, les lignes bougent dans tous les sens. Une nouvelle loi d'accélération des énergies renouvelables entre progressivement en application. La Chambre d'Agriculture s'est saisie du sujet de l'agrivoltaïsme, et le Conseil Départemental s'est lancé, sous votre impulsion Monsieur le Président, dans le programme Corrèze Bouclier Energétique avec l'idée intéressante d'un retour de la valeur pour le territoire.

Nous devons faire atterrir tout cela au second semestre. Je pense que nous devons adopter une doctrine commune, tant pour l'agrivoltaïsme que pour les centrales photovoltaïques au sol. D'autant plus que la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) aura désormais un pouvoir décisif en la matière. Nous basculerons en avis conforme : je serai lié par les avis de cette Commission. Nous devons également établir une cartographie cohérente de ces sites d'installation, à laquelle l'ensemble des Maires sera associé. J'aurai l'occasion de leur écrire en ce sens.

Sur ce sujet complexe, j'ai, pour ma part, une certitude : si nous laissons faire les promoteurs privés qui se ruent vers les communes et les agriculteurs en leur faisant miroiter parfois de la roupie de sansonnet, nous le regretterons dans une dizaine d'années.

Permettez-moi enfin de vous rappeler que le solaire ne constitue pas l'unique source d'énergie renouvelable, et qu'il faudra bien un mix diversifié, dont l'éolien terrestre. J'ai signé en janvier des autorisations pour 13 éoliennes, pour lesquelles il y avait un relatif consensus. D'autres relatifs consensus émergeront sans doute. Je l'espère.

✓ Cohésion territoriale

Monsieur le Président, il me semble que nous avons fait œuvre utile cette année en coordonnant nos programmations en matière d'aides à l'investissement : vos contrats de territoires, nos DETR et Fonds vert. Je crois même que nous pourrions essayer de le faire plus tôt dans l'année pour les prochaines programmations et je sais que la balle est dans mon camp. Vous n'avez pas les mêmes contraintes budgétaires, ce qui vous permet de réfléchir sur le moyen terme. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'en faire autant.

Je crois pouvoir dire que rarement l'Etat fut aussi présent pour financer les projets des collectivités, qui plus est, dans un contexte de « sabellisation », voire de progression des dotations globales de fonctionnement. J'ajoute à cela les programmes lancés depuis 2017 et dont nous commençons à constater les premiers résultats : Maisons France services, Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, Villages d'Avenir, la fibre optique, les pilonnes en zones blanches, les friches, les maisons de santé qui commencent à émerger. J'ai même découvert les Microfolies, nom très étrange pour désigner des lieux culturels connectés, que les Maires d'Egletons et Ussel connaissent bien. Le moins que l'on puisse dire est que les Sous-Préfets d'arrondissement ne manquent pas de travail, ne serait-ce que pour faire comprendre les appels à projets, parfois régionaux, souvent nationaux, qui sont à mon sens trop nombreux.

Sur ces sujets, je me félicite de la bonne collaboration avec le Conseil Départemental. Votre collectivité peut aussi compter sur le soutien de l'Etat pour ses projets. Je pense notamment au Viaduc des Rochers Noirs qui donnera sans doute lieu à une belle inauguration dans les prochains mois, ainsi qu'à la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de vos bâtiments.

Je voudrais évoquer 4 sujets qui piquent et qui grattent, ceux que l'on évoque en général à chaque inauguration.

D'abord l'urbanisme et, en particulier, le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Je mesure l'impact du sujet pour les élus du territoire. Il est évoqué au Parlement, où aucun parti politique ne semble proposer sa suppression complète, mais seulement des aménagements, qui ont été validés en Commission Mixte Paritaire entre le Sénat et l'Assemblée Nationale. Le cadre juridique va donc se stabiliser et le Conseil Régional jouera un rôle très important, car il territorialisera les enveloppes. Les fonctionnaires de l'Etat, et au premier chef votre serviteur, sont chargés de le faire appliquer, avec intelligence, bien sûr. Je tiens à manifester tout mon soutien à la DDT qui exerce cette mission exigeante et que je sais difficile, pour accompagner la réélection des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et des PLUi (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal).

La police de l'environnement constitue le deuxième sujet qui gratte et qui pique, en particulier avec l'OFB (Office Français de la Biodiversité). Comme vous le savez, ces agents disposent de pouvoirs judiciaires qui ne relèvent pas du Préfet. Néanmoins, sachez que j'associe l'OFB chaque mois à mon comité de direction. Avec les Procureurs de la République, nous avons lancé une réflexion sur une redéfinition des limites entre police administrative et police judiciaire. Nous avons commencé par les retenues d'eau et tout particulièrement les vidanges d'étangs, pour tenter de les faire basculer de la police judiciaire vers la police administrative. Cela n'induit pas une sévérité moins grande : nous ferons appliquer la loi. Mais je crois qu'un arrêté préfectoral, assorti d'une éventuelle amende administrative, peut être tout aussi efficace qu'une convocation devant le juge judiciaire. Je pense que nous pouvons rééquilibrer un peu les choses sur ce dossier complexe. Mais je n'en dirai pas plus, car cela dépend de l'autorité judiciaire.

Le troisième sujet qui pique et qui gratte concerne le patrimoine et notamment l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). Je n'ai pas autorité sur lui, mais je considère qu'il s'agit pleinement d'un service de l'Etat. Nous devons admettre que, sans la création de ce service des monuments historiques en 1887, nous n'aurions pas autant de candidats au concours du plus beau village de France. Nous devons également avoir conscience de la charge de travail considérable qui pèse sur les ABF qui disposent en outre de moyens limités. Le conseil que je peux vous donner est de travailler vos projets avec eux bien en amont avant les choix architecturaux. Je note, d'ailleurs, que les services

de l'ABF semblent avoir tendance ces derniers mois à aller davantage au contact des élus, ce qui constituait une demande forte de votre part. Les Sous-Préfets sont toujours présents pour organiser des réunions. Il existe également une Commission Régionale auprès de laquelle il est possible de contester les décisions de l'ABF.

Enfin, concernant la carte scolaire, je tiens à saluer l'effort de concertation de Monsieur le Directeur de l'Education Nationale avec vous et l'Association des Maires. Je rappelle que la démographie scolaire est en baisse, dans le premier degré et bientôt dans les collèges. C'est une réalité dont nous devons désormais anticiper les effets. Je ne peux qu'inviter les élus à se coordonner pour réfléchir à des groupements d'écoles. Je tiens à souligner que nous répondrons présents pour soutenir les travaux nécessaires.

✓ Cohésion sociale et développement économique

Compte tenu de l'actualité, je commencerai par la politique de la ville. Je tiens à remercier le Conseil Départemental pour son effort financier dans le cadre de la convention de renouvellement urbain et l'opération programmée de Tujac. Ce chantier est absolument stratégique pour l'Etat. Nous parachevons la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de Brive-la-Gaillarde, et cela changera véritablement la vie des Brivistes.

Nous nous lançons également dans un nouveau contrat de ville, à signer pour la fin de l'année. La concertation avec les habitants est en cours et nous redéfinissons actuellement la cartographie des quartiers prioritaires. Même si le sujet ne fait pas polémique ici en Corrèze, contrairement à d'autres territoires, je veux rassurer les élus de Brive-la-Gaillarde : les discussions en cours devraient permettre de maintenir les 3 quartiers actuels, dont celui de Rivet.

Les services de la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations) réalisent également un travail de grande qualité pour venir en aide aux personnes les plus défavorisées. C'est une tâche ingrate que celle d'accroître le nombre de places pour les demandeurs d'asile, de faire respecter le contingent préfectoral dans le logement social, de trouver des places d'hébergement d'urgence en période hivernale. Les équipes travaillent main dans la main avec le Conseil Départemental, et c'est dans cet état d'esprit que nous aborderons aussi le sujet de France Travail et des évolutions en matière de rSa.

Permettez-moi d'avoir un mot pour l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance). Je mesure pleinement la charge qui est la vôtre et je veux vous assurer de mon complet soutien après l'intolérable agression subie par l'une de vos agents. L'auteur a été rapidement interpellé et j'espère qu'il sera jugé et condamné. Nous avons longuement discuté, Monsieur le Président, du CDEF (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille). Je souhaite que la pédopsychiatrie offre des solutions à certains jeunes qui nécessitent clairement un suivi médical. Des discussions sont en cours entre nos services, l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le CHP (Centre Hospitalier Privé).

S'agissant des mineurs étrangers isolés, l'augmentation des arrivées me préoccupe, et vous aussi. Je souhaite que nous progressions en matière de contrôle de la minorité. Sachez que mes services peuvent y participer, notamment pour la consultation des fichiers. Nous avons, de notre côté aussi, des marges de progrès.

Je terminerai par quelques mots sur l'économie. Je visite nos entreprises toutes les 2 semaines, en premier lieu nos industries. J'ai le sentiment que la Corrèze est parvenue à faire face au choc énergétique sans trop de casse. Nous avons créé un guichet unique avec les finances publiques en lien avec les chambres consulaires. Nous avons accompagné quelques entreprises dans la gestion des aides. Le même type de guichet unique a été créé pour France 2030 et nous commençons à rencontrer les premiers succès. Néanmoins, le manque de main-d'œuvre est criant et dans tous les secteurs. Nous allons devoir réfléchir ensemble à ce sujet que j'estime majeur.

La relation avec le monde agricole est actuellement plutôt positive. Le prix de la viande reste à peu près correct. Les pluies ont permis une bonne saison de fauche. Seule ombre au tableau, la myciculture qui fait face à une concurrence internationale et qui devra sans doute se structurer dans les années qui viennent. Je souhaite saluer l'excellent travail des équipes de la DDT pour le versement de la PAC (Politique Agricole Commune) à des taux exceptionnels. Tout le monde a pu bénéficier de ce qui lui était nécessaire.

Les services vétérinaires qui veillent sur les abattoirs attirent notre attention sur leur vieillissement. Nous avons tout fait pour éviter la fermeture de l'abattoir d'Ussel, mais l'espérance de vie de ce type d'abattoir, qui a déjà quelques décennies d'existence, n'est que de quelques années. Un nouveau modèle est à construire et les élus en sont conscients.

Enfin, la disparition du loup, dans le strict respect du Plan loup, devrait me permettre d'aborder la tournée des comices agricoles de façon un peu plus sereine cette année. Mais soyons réalistes : le front de colonisation du loup avance. D'autres loups s'installeront et les mesures de protection resteront l'alpha et l'oméga pour obtenir des tirs de défense.

Voilà tout ce que je voulais vous dire sur les priorités de l'Etat. J'ai omis de nombreux sujets : SNU (Service National Universel), coordination des hôpitaux, sécurité routière, POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), exhumations à Meymac (qui occupent aujourd'hui une grande partie de mes journées).

Je conclurai par ma conception des exercices de l'Etat en Corrèze. Elle est simple. Premièrement, l'Etat n'a pas à s'excuser d'exercer ses compétences. Il doit faire preuve de fermeté quand il en va des principes républicains, des intérêts stratégiques de la Nation, de l'ordre public et de l'esprit des lois et règlements qu'il a la charge d'appliquer. En revanche, l'Etat doit toujours être lisible, et je dirais même prévisible, dans son action, et avoir une parole unique. Vaste ambition, mais je m'y attache. Il doit être ouvert au dialogue et, parfois même, lorsque cela est possible, au compromis. L'Etat doit également être respectueux de tous. Je le répète souvent à mes équipes : la forme compte autant que le fond. Enfin, les services de l'Etat ont pour mission de mener les politiques du Gouvernement en les adaptant aux territoires. Ils le font loyalement. Mais quand nous pouvons aider des partenaires, collectivités, entreprises, associations, nous le faisons bien volontiers et n'attendons rien en retour. Nous le faisons simplement parce que c'est le rôle de l'Etat d'accompagner les acteurs d'un territoire dans leurs projets, sans se substituer à eux.

Voilà ma conception des services de l'Etat. L'équipe qui m'accompagne s'emploie à suivre ce cap. Nous ne parvenons pas toujours à suivre les préceptes que je viens d'indiquer, moi le premier, mais nous livrons nos meilleurs efforts.

J'en ai terminé. Comme je vous l'ai dit, on ne sort de la langue de bois qu'à son détriment. J'espère ne pas trop le regretter, mais je suis maintenant à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Je vous remercie.

MME LA DEPUTEE — Monsieur le Préfet, c'est un plaisir de vous recevoir dans ces superbes bâtiments remplis d'histoire qui appellent à la protection du patrimoine. A propos de protection, j'aimerais échanger avec vous sur la violence urbaine. Le Gouvernement vient d'annoncer un plan non négligeable de 5 M€ pour renforcer la protection des élus. Vous êtes aujourd'hui face à un grand nombre d'élus (Conseillers Départementaux, Maires, adjoints). Dans le cadre de ce renforcement de la protection, outre la protection juridique ou l'accompagnement psychologique, un point a été détaillé : le pack sécurité. Ce pack doit inclure un bouton d'appel sur lequel les élus pourraient appuyer pour alerter nos forces de police qui accourraient alors tel Zorro, afin de nous défendre et assurer notre protection. Je regrette que cette protection ne concerne que les Maires. Malheureusement, d'autres élus peuvent être concernés par la violence. Nos secrétaires de mairie et nos personnels ont déjà été exposés. Qu'envisagez-vous sur ce point ? Pensez-vous qu'il s'agisse d'un effet d'annonce ? La Corrèze sera-t-elle concernée par ce plan ?

J'aimerais également revenir sur le ZAN. Nous avons débattu sur la PPL (Proposition de Loi) qui vise à mettre en œuvre les objectifs du ZAN dans les territoires. Dans ce cadre, Monsieur DESCOEUR, Député du Cantal, a déposé un amendement que je me suis empressée de cosigner, visant à supprimer le dispositif du ZAN. Il a été introduit dans la loi Climat et résilience du mois d'août 2021. Nous ne pouvons donc pas dire que les partis politiques ne sont pas vigilants. Bien au contraire. Nous nous battons, en ruralité, pour faire disparaître définitivement le ZAN. Nous avons remporté une toute petite bataille avec l'hectare qui sera proposé aux communes, mais conservons notre objectif de suppression totale.

M. LE PREFET — Concernant les violences faites aux élus, le pack sécurité vient d'être complété par d'autres annonces très récentes. Permettez-moi d'en discuter d'abord avec mes équipes, avant de revenir vers vous pour indiquer plus précisément ce qui sera mis en place. Par contre, je vous assure qu'elles seront toutes concrétisées dans le Département. J'y veillerai personnellement. Je rappelle que, pour les élus se trouvant en zone gendarmerie, les numéros

de téléphone portable inscrits dans le fichier sont automatiquement reconnus lorsque vous composez le 17. Votre appel est alors identifié « urgence élu » et totalement prioritaire. Nous devons mettre en place un dispositif équivalent sur les zones police. J'ai pu constater, au cours des derniers mois, que lorsqu'un élu porte plainte et nous en informe, la réponse judiciaire peut être forte et rapide. J'ai plusieurs exemples en tête.

Vous avez raison d'attirer l'attention sur les secrétaires de mairie. Nous devons peut-être étendre les dispositifs que nous venons d'évoquer. Des stages ont été mis en place ces dernières années avec la gendarmerie pour former les élus à la gestion de moments de crise. Ils ont été très appréciés, très efficaces. Je pense que nous devrions les multiplier et les étendre aux secrétaires de mairie. Ce serait une très bonne idée.

Concernant le ZAN, loin de moi l'idée de porter une quelconque appréciation politique qui dépasserait mon modeste niveau. Je constate simplement qu'un accord a été trouvé hier entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, ce qui permettra de clarifier un certain nombre de points. Je crois comprendre que l'hectare laissé à chaque commune se trouve intégré à cet accord, et qu'ont été précisés les hectares réservés au niveau national incluant les grands projets en matière de transition écologique. Il me semble normal que ces derniers ne viennent pas empiéter sur les hectares locaux. L'étape suivante consiste dans les discussions régionales, déjà largement entamées, sur les parts urbaines et rurales. Les enjeux sont très importants pour le Département.

A titre très personnel, je ne pense pas qu'une maison de plus change fondamentalement la donne dans les communes rurales. Mais, a contrario, je suis l'évolution de l'agglomération de Brive-la-Gaillarde et sa grande consommation d'espace. C'est une réalité. Je suis conscient que la nécessité de disposer d'industries induit plus de salariés et donc plus de logements. Mais c'est dans le secteur périurbain que les enjeux sont les plus élevés. Nous essaierons d'appliquer les règles avec intelligence.

M. COMBES — Nous avons écouté avec beaucoup d'attention vos propos, qui sont très appréciés pour la propension qu'ils accordent à la Corrèze. Qu'est-ce qu'un bon Préfet, aujourd'hui ? Nous en avons connu de très bons et d'autres nettement moins. Un bon Préfet est d'abord un super VRP (Voyageur Représentant Placier) de l'Etat. C'est entendu. Mais c'est surtout un haut fonctionnaire qui allie avec brio prudence, audace et proximité, ce que vous faites. Vous réussissez à nous apporter des réponses sur ces 3 axes et sur nos nombreuses questions. Un bon Préfet doit également parvenir à convaincre tout un chacun des sujets majeurs qui s'imposent au Département comme à l'Etat. Nous avons vu une crise d'une rare violence se développer ces derniers jours. Si la Corrèze a pu largement y échapper, c'est parce que son tissu social et humain est moins ravaudé qu'ailleurs. Il commence, cependant, à subir lui aussi les effets d'une crise sociale majeure.

Vous avez égrainé tous les sujets qui nous concernent. J'ai bien entendu vos propos sur l'éolien. La Corrèze est un Département à protéger, qui témoigne déjà d'une forte participation en matière hydrologique. Des avancées peuvent encore être réalisées dans le photovoltaïque ou d'autres formes de production (méthane, réseau de chaleur). Je me montrerai, en revanche, beaucoup plus prudent en ce qui concerne l'éolien et je pense que nous devons en faire preuve.

J'ai bien pris note également de votre souci d'accompagnement des élus. Je constate que Laurent DARTHOU, Maire de Malemort-sur-Corrèze, est absent. Je sais qu'il a pris un arrêté contre la pluie. J'espère que le contrôle de légalité saura le regarder avec aménité. Je vous demande juste de veiller à ce que Monsieur DARTHOU n'essaie pas de nous voler la Préfecture de la Corrèze. De déviations en aménagements urbains, Malemort-sur-Corrèze s'en rapproche dangereusement. Je veux bien que Monsieur DATHOU puisse faire la fête et faire tourner les serviettes avec Patrick SEBASTIEN, mais laissez la Préfecture de la Corrèze à une journée de cheval de chaque point du territoire. Je vous en remercie par avance.

La sécurité des habitants constitue aujourd'hui un enjeu majeur. Mais il faut faire attention avec les fermetures d'établissements. 2 d'entre eux ont été fermés à Tulle et un autre se trouve en fermeture administrative temporaire pour trafic de drogue et prostitution. Cette dernière doit recueillir toute notre attention, car elle ne sévit pas seulement dans les villes. Un phénomène est à l'œuvre avec les locations Airbnb, où des jeunes femmes sont placées en divers points du territoire pour quelques jours. Il suffit de taper le mot « prostitution » sur les réseaux sociaux pour mesurer à quel point la pratique est présente en Corrèze. Il faut donc également surveiller les bailleurs Airbnb.

Concernant la limitation de vitesse routière, il serait bon de clarifier à quelle vitesse les automobilistes peuvent rouler. Sur certaines routes de Corrèze, 80 km/h sont déjà largement suffisants. Quant à l'alcool et les addictions au volant, vos services ont pu constater une dangereuse progression. Nous ne sommes donc pas encore en sécurité sur les routes.

Pour ce qui est de la démographie scolaire, elle est liée à la baisse de la démographie nationale. La Corrèze souffre, en outre, d'un enclavement problématique d'ordre ferroviaire (l'enclavement routier ayant été largement travaillé par les élus et présidents précédents). Même vos équipes, Monsieur le Préfet, ont certainement passé plus de temps que nécessaire dans le train pour aller à Paris négocier des fonds verts, ou auraient même pu manquer des réunions à cause des retards. Monsieur FARANDOU s'est répandu ce matin sur France Inter en cartes familles et autres propositions commerciales. Il ferait mieux de s'occuper de la carte ferroviaire. C'est d'ailleurs tout ce que nous lui demandons.

Concernant l'agriculture, nous tenons à conserver nos abattoirs, car la Corrèze produit de la viande. Par contre, ils doivent effectivement travailler avec qualité, ce qui n'est pas le cas, et leurs personnels doivent également bénéficier de meilleures conditions. Je me suis interrogé sur la réflexion tenue par la Cour des Comptes, quant à la production bovine trop importante en France : pourquoi ne s'occupe-t-elle pas plutôt des avions privés qui pullulent dans les aéroports ? Nous savons qu'une transition agrobiologique est nécessaire et que nous avons un travail à réaliser pour éviter un développement hasardeux de la production, mais la viande bovine est très bonne en Corrèze, et j'invite tout le monde à la consommer raisonnablement.

Les ZAN doivent susciter notre attention. Certains développements urbains sont certes problématiques, mais les besoins en logements doivent être couverts. La démographie baisse parce que les conditions de logement et d'accueil ne sont pas réunies à travers l'enclavement. Il n'y a pas grand-chose à dire sur la qualité des établissements qui accueillent les élèves. La carte scolaire peut souffrir, quelques suppressions de postes, mais il faut des élèves.

Nous nous occupons avec sérieux de la structuration de l'hôpital public en Corrèze. La Direction Générale de l'ARS propose une direction commune pour les 3 hôpitaux publics de Brive-la-Gaillarde, Tulle et d'Ussel. Il s'agit d'un sujet extrêmement difficile, avec des personnels inquiets et à juste titre. Ils ont besoin d'informations. Derrière cette direction commune qui pourrait apporter des solutions dans le traitement de l'offre de soins publics hospitalière, se pose la question de la promesse du Ségur de l'immobilier, qui ne sera honorée que si ladite direction se concrétise. Le Département s'est prononcé favorablement sur le sujet et nous essayons d'avancer dans le respect des instances travaillant dans chaque hôpital.

Quant à l'ABF, il est vrai que la transformation de l'entrée d'un hôpital peut prendre 5 ans. Ce délai est-il raisonnable ? Je laisse chacun libre de son opinion.

Merci à vous, Monsieur le Préfet, ainsi qu'à vos équipes.

M. LE PREFET — Je ne répondrai pas à tous les points, mais ferai quelques réponses ciblées.

Concernant le contrôle de légalité, il s'exerce toujours avec discernement. Je serai présent, moi aussi, au concert de Patrick SEBASTIEN pour faire tourner les serviettes ou pêcher la sardine à l'issue duquel, je pense, que nous examinerons l'arrêté du Maire de Malemort-sur-Corrèze.

Quant à la fermeture administrative de certains établissements, Tulle a connu une série assez rare. Ces fermetures n'ont pas de lien entre elles et sont la conséquence de longues et minutieuses enquêtes conduites par la police. Elles connaîtront des développements judiciaires. Je tiens à rappeler que les fermetures temporaires de bars et discothèques sont liées à des troubles à l'ordre public, avec les rixes d'individus qui se sont lourdement alcoolisés dans lesdits établissements. Mon mode d'action est simple : j'agis toujours de manière progressive. Le premier fait donne lieu à un avertissement, le deuxième fait à une fermeture de 15 jours, puis d'1 mois, et ainsi de suite. Aucune fermeture directe n'est ordonnée, nous respectons une progression. La fermeture découle généralement d'une longue série de faits.

Vous avez eu raison d'évoquer les Airbnb. Il s'agit d'un sujet majeur, avec des sous-locations dans des conditions pouvant être indignes ou des situations de prostitution. La prostitution de rue est rare en Corrèze, mais la prostitution en appartement est une réalité. Un cas a récemment été identifié à Tulle et d'autres cas font l'objet d'investigations à Brive-la-Gaillarde.

J'émettrai une réponse purement juridique concernant la sécurité routière. La loi prévoyait initialement un passage à 80 km/h. Elle a changé et donne la possibilité aux Présidents de Conseils Départementaux de ramener certains tronçons de route à 90 km/h. Le tribunal administratif vient de rendre une décision fondée sur les motivations de ces arrêtés. Il revient à Monsieur le Président de la suivre et de faire ce qu'il estime légitime. La procédure inclura la consultation d'une Commission, qui n'émettra qu'un avis simple et au sein de laquelle l'Etat sera minoritaire. J'estime qu'il s'agit là d'une compétence pleine et entière du Conseil Départemental. Je n'ai pas vocation à porter un quelconque jugement.

Vous avez abordé la question des automobilistes sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants. Je dois également signaler les cas de personnes très âgées, responsables d'accidents mortels. Des Maires me saisissent pour que j'intervienne. Nous pouvons faire passer ces dossiers en Commission pour que les automobilistes se présentent devant un médecin. Ce champ d'investigation a été peu développé ces dernières années. Il est toujours très délicat, car il concerne des situations individuelles, ancrées dans l'isolement et pour lesquelles la voiture constitue le seul moyen de conserver une connexion avec la famille. Cependant, certains cas exigent une prise de décision.

Concernant le POLT, vous avez eu l'occasion d'assister au Comité Régional de Suivi, au cours duquel vous avez pu mesurer à quel point le Préfet de Région veille à ce que les engagements de la SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer français) soient tenus.

Merci pour vos propos concernant l'hôpital public. Je crois que nous avons tous bien pris conscience de l'enjeu que constitue la direction commune des hôpitaux, tant sur ses justifications que sur son lien avec le Ségur de la Santé. Ce dossier est absolument majeur pour le Département. Il n'y a pas l'épaisseur d'une feuille de cigarette entre le Directeur Général de l'ARS et moi-même. Nous sommes très favorables. Mais le projet doit être mené avec pédagogie et concertation. Il sera évoqué dans les prochaines semaines au sein des Conseils de Surveillance des hôpitaux concernés.

Enfin, permettez-moi de ne pas m'exprimer sur la Cour des Comptes, afin de respecter un principe de base : le corps préfectoral ne porte pas de jugement sur les hauts corps de l'Etat. Je vous laisse libre de vos opinions, même si je pense que l'extension du domaine de la Cour des Comptes est parfois infinie.

M. LABBAT — Je souhaite aborder la transition énergétique, sujet dont nous parlons depuis longtemps, mais dont l'accélération suscite de nombreuses questions. Les Maires sont appelés à se positionner. Les mois d'été sont propices à la réflexion personnelle, mais moins à la réflexion collective avec les prises de congés. J'ai donc la sensation que cette réflexion devra être accélérée elle aussi. Disposez-vous d'un calendrier ?

Par ailleurs, je trouve que le système se complexifie. Nous avons de plus en plus besoin des services de l'Etat, dont certains ont été assez fortement diminués. Nous avons parfois gagné en qualité et en ouverture d'esprit et je voudrais vous remercier car, en ce qui concerne l'ABF, j'ai l'impression que le message est passé. D'autres messages sont en revanche perturbants. Le Président de la République annonce vouloir investir de l'argent dans la conservation des monuments historiques, alors que nous nous en occupons déjà et que nous voyons les subventions de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) diminuer. Bien évidemment, nous faisons avec ce que l'on nous donne mais, pour ma part, je suis passé de 25 % à 20 % de subventions sur un projet de 1,8 M€ pour 3 monuments inscrits, tout en subissant la crise économique et une augmentation des coûts de 20 %. Ce double discours est parfois pénalisant pour vos services, car vous faites le maximum. Mais de notre côté, nous sommes piégés par un système enclenché que nous devons mener à terme et qui nous met parfois en grande difficulté financière et technique. Les annonces politiques faites dans l'urgence nous contraignent à mouliner et nous posent des problèmes.

M. LE PREFET — Pour ce qui concerne la transition énergétique, je suppose que vous faites allusion aux zones d'accélération d'énergie. J'ai eu une discussion avec Monsieur le Président et je vous saisisrai au cours des prochains jours, pour faire en sorte que les éléments qui vous sont fournis et la méthode employée soient au maximum communs au Conseil Départemental et à l'État.

Je ne vous cache pas que le calendrier fixé par les parlementaires pour cette partie de la loi est très ambitieux, car il implique un retour concernant les zones d'accélération d'énergie pour fin septembre ou début octobre. Je vous l'écrirai quand même, car c'est ce que la loi édicte. Mais j'ai eu bon nombre d'échanges avec mes collègues et nous sommes conscients qu'il faudra bien plus de temps, d'autant plus que ces zones devront être examinées par une Commission Régionale qui n'a même pas encore été créée. Essayons d'agir le plus rapidement possible, mais avec sérieux. J'aimerais, à ce titre, que nous puissions organiser des réunions d'explication, car une aide est nécessaire pour pouvoir dessiner sur son territoire des zones d'accélération d'énergie. Vous recevrez un courrier dans quelques jours et nous nous mettrons au travail à la rentrée.

Concernant les effectifs de l'État, nous nous en accommodons. Je souligne cependant que, concernant le Ministère de l'Intérieur, nous entamons une troisième année sans baisse des effectifs en Préfecture. Durant mes 15 ans de carrière, j'ai vu des postes supprimés chaque année, jusqu'à atteindre un seuil compliqué pour pouvoir assurer l'ensemble de nos missions.

Pour ce qui est des monuments historiques et de l'annonce du Président de la République, cette dernière vaut pour l'avenir et donnera probablement lieu à des décisions dans le cadre du projet de loi de finances. Les besoins sont sans nul doute très importants en matière de monuments historiques dans ce Département. Je note tout de même que nous faisons partie de ceux qui bénéficient le plus des crédits de la DRAC, notamment du fait du chantier de Turenne, qui est colossal, ou du Viaduc des Rochers Noirs. Ces crédits sont donc justifiés par de gros besoins.

M. LE PRESIDENT – Puisqu'il n'y a pas d'autres demandes de parole, avant votre conclusion, Monsieur le Préfet, je reviens sur la question des 90 km/h qui n'impactera de toute façon pas les usagers. Nous allons reprendre les arrêtés autant de fois qu'il sera nécessaire. Etant donné la rapidité de gestion de la justice, nous ne sommes pas au bout, sauf si la loi change. Ce qui est assez croustillant, c'est que le tribunal administratif nous fournit le mode d'emploi pour reprendre ces arrêtés. En substance, il nous indique que notre seul tort est d'avoir regroupé les 2008 justificatifs des arrêtés dans un seul et même document. Nous accomplirons donc le travail de secrétariat nécessaire et remettrons une pièce dans le juke-box. S'il y avait péril en matière de sécurité, il y a bien longtemps que le tribunal aurait appliqué le principe de précaution. D'ailleurs, dans le Cantal, aucun délai n'a été imposé. Je perçois donc ici un soutien du tribunal administratif. Si nous faisons ce qu'il demande et qu'il persiste dans sa décision, nous prendrons alors d'autres dispositions.

La question des 90 km/h traduit surtout la verticalité de notre pays, qui permet à un Premier Ministre de mettre à genoux 70 millions de Français. Elle véhicule un sentiment de déclassement de notre réalité, alors que nous disposons de services de l'État qui font de leur mieux, contre vents et marées. L'uniformisation des technocrates parisiens engendre bien des difficultés.

Concernant la sécurité, je souhaite témoigner, de la part de mon Groupe, un soutien sans faille à l'ensemble de nos forces de l'ordre et de sécurité et à tous les détenteurs d'autorité, qu'ils soient élus, porteurs d'un uniforme ou détenteurs d'une mission de service public. Il faut remettre les choses à leur place. Les enseignants doivent pouvoir faire cours, les parents ne doivent pas toujours défendre les enfants, cela est inadmissible et impossible. Vous avez tenu des propos forts, Monsieur le Préfet, sur la désobéissance, des propos que je partage. Mais comment voulez-vous accorder du crédit à l'autorité, l'ordre et les valeurs de la République, lorsqu'il est possible d'organiser des manifestations contre les violences policières, un terme qui n'aurait jamais dû exister ? Ce sont les mêmes qui réclament une nouvelle Constitution et qui nous expliquent que les récentes émeutes urbaines constituent le début de la Résistance de la Seconde Guerre, qui a elle-même engendré notre Constitution. Cette dernière aurait davantage besoin d'être relue, que d'être revisitée.

Il faut être capable de le dire, car nous avons collectivement démissionné pour pléthore de sujets. Il est trop facile de nous prendre pour des fascistes. Je suis stupéfait de constater que ce sont les dealers, après avoir semé le chaos, qui ont ramené l'ordre dans nos banlieues. C'est inadmissible et impossible. Cela signifie que nous avons encore donné à ceux que l'on combat et qui font du tort un peu plus de force. Certes, les brebis galeuses existent partout, y compris dans la sphère politique. Les détenteurs de l'autorité ou porteurs d'uniforme zélés qui commettent un acte répréhensible doivent être jugés. Mais il ne faut pas mettre toute la profession au pilori pour autant. Vous avez parlé d'automobilistes sans permis : ils conduisent aussi des grosses cylindrées rutilantes, ce qui interroge sur l'origine des émeutes.

Je vous remercie pour vos propos sur l'enfance en danger. Vous avez manifesté votre soutien également par la présence de votre Directeur de Cabinet. Au-delà de l'augmentation des difficultés structurelles, nous avons besoin de revoir la chaîne de fonctionnement avec l'ensemble des partenaires. Les élus sont aujourd'hui les derniers remparts.

Il faut faire la différence entre un hôpital qui ferme des lits par manque de professionnels (et qui vient donc indirectement emboliser les autres services), et d'autres structures comme les MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social) ou les EHPAD qui sont bien obligées de faire face, même lorsqu'elles manquent de professionnels. La perte des services publics nous a conduits à cette situation, et elle ne date pas d'hier. Dans un Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, même si je ne parviens pas à retrouver de gardien, je ne peux pas mettre les enfants dehors. Nous fonctionnons donc en mode dégradé, qui devient une habitude, et ce n'est pas acceptable. Chacun doit remplir ses missions et nous devons faire comprendre à nos concitoyens que cela implique de trouver des solutions. Pour déplacer des adolescents depuis le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, nous devons bien trouver des locaux à acheter, puisqu'on nous refuse la location. La tolérance est en berne, nous devons donc, de plus en plus, expliquer les missions et les rôles de chacun, et rappeler que la solidarité est une notion juste. Tout ce qui relève de l'assistantat doit être banni, tout ce qui relève de la justice doit être mis en avant et promu.

Je tiens à vous remercier publiquement pour votre soutien à Corrèze Habitat et à toute notre démarche de rénovation. Nous avons besoin d'aides, car l'équilibre est très difficile à sauvegarder dans le logement social qui ne dégage jamais d'argent.

Je salue également votre soutien à une doctrine commune de l'énergie qui facilitera la définition de zones acceptables. Nous devons poursuivre le travail que nous avons engagé.

Concernant le ZAN, autant être clair : nous manquons de courageux ou n'assumons pas nos responsabilités. Le Sénat accorde un hectare aux communes. Mais, si je prends, pour exemple, le PLU du Midi Corrèzien, 85 hectares peuvent être urbanisés pour respecter le seuil de 50 %, mais cela ne signifie pas qu'il faut se maintenir à 80 % de constructible. Nous pourrions avoir le double ou le triple et arrêter lorsque l'on atteint 50 % d'artificialisation, car il est difficile de décider de surfaces arbitraires lorsque l'on construit. Cela n'a pas été proposé à l'Assemblée Nationale. Nous manquons de pragmatisme. Le Sénat manque de courage. Il accorde un hectare pour chacune des 34 communes, alors que le seuil est de 85 hectares. A quoi sert donc cette loi ? On se moque du monde. C'est cela qui anime les poujadistes : le manque de responsabilités. Le Sénat et notre parti politique feraient mieux de reconnaître qu'ils ont une vision très écologiste, technocratique et essentiellement métropolitaine de la question, faisant fi des territoires ruraux, plutôt que de laisser quelques Députés (que je remercie) lutter contre tous les autres.

Il faut dire ce qui doit être dit. Si nous voulons mettre un terme aux inégalités, il est indispensable, Monsieur le Préfet, d'assumer le fait que nous menons des politiques inégalitaires. La république des juges dans laquelle nous nous trouvons est catastrophique. C'est cette république des juges qui a amené le Président de la République à supprimer la taxe d'habitation. Il aurait été bien mieux d'exonérer 80 % des citoyens, car les 20 % restants ne demandaient rien et ont pourtant coûté 13 milliards d'€ de plus. Il faudra finir par admettre que le Conseil Constitutionnel ne détient pas la vérité. La répartition entre les territoires devrait être optimisée pour désengorger ceux qui sont trop chargés. Si Tulle pouvait accueillir plus d'emplois, les transports urbains s'en trouveraient modifiés et cela favoriserait l'équité territoriale.

Nous travaillerons donc ensemble sur de nombreux sujets, mais je pense que nous avons besoin, plus que tout, d'une réforme de l'Etat territoriale pour que vous puissiez rester une source de dialogue, pour que les agences ne moulinent pas dans leur coin, pour mettre un terme aux silos et aux décisions impactant le voisin. Nous devons revenir à une vision plus horizontale et globale pour que l'Etat territorial reste un Etat de bon sens et de solutions. Je sais que vous vous y employez. Vous nous trouverez toujours à vos côtés, y compris pour les décisions difficiles nécessitant du courage, tant qu'elles sont tournées vers la justice.

M. LE PREFET — Je vous remercie. C'était mon premier exercice de discours sur le rapport des services de l'Etat. Je vous témoigne du plaisir qui est le mien de venir à votre rencontre, élus, entreprises, associations, et d'être le pilote des services de l'Etat très professionnels, très motivés et qui aiment ce territoire. Je ne sais pas ce qu'est un « bon Préfet », Monsieur le Maire de Tulle. Je ne me pose pas la question. J'essaie de suivre ce que j'estime devoir être le service de l'Etat, et c'est un travail quotidien que de tenter d'en définir le cap.

Merci à vous tous.

La séance est levée.

